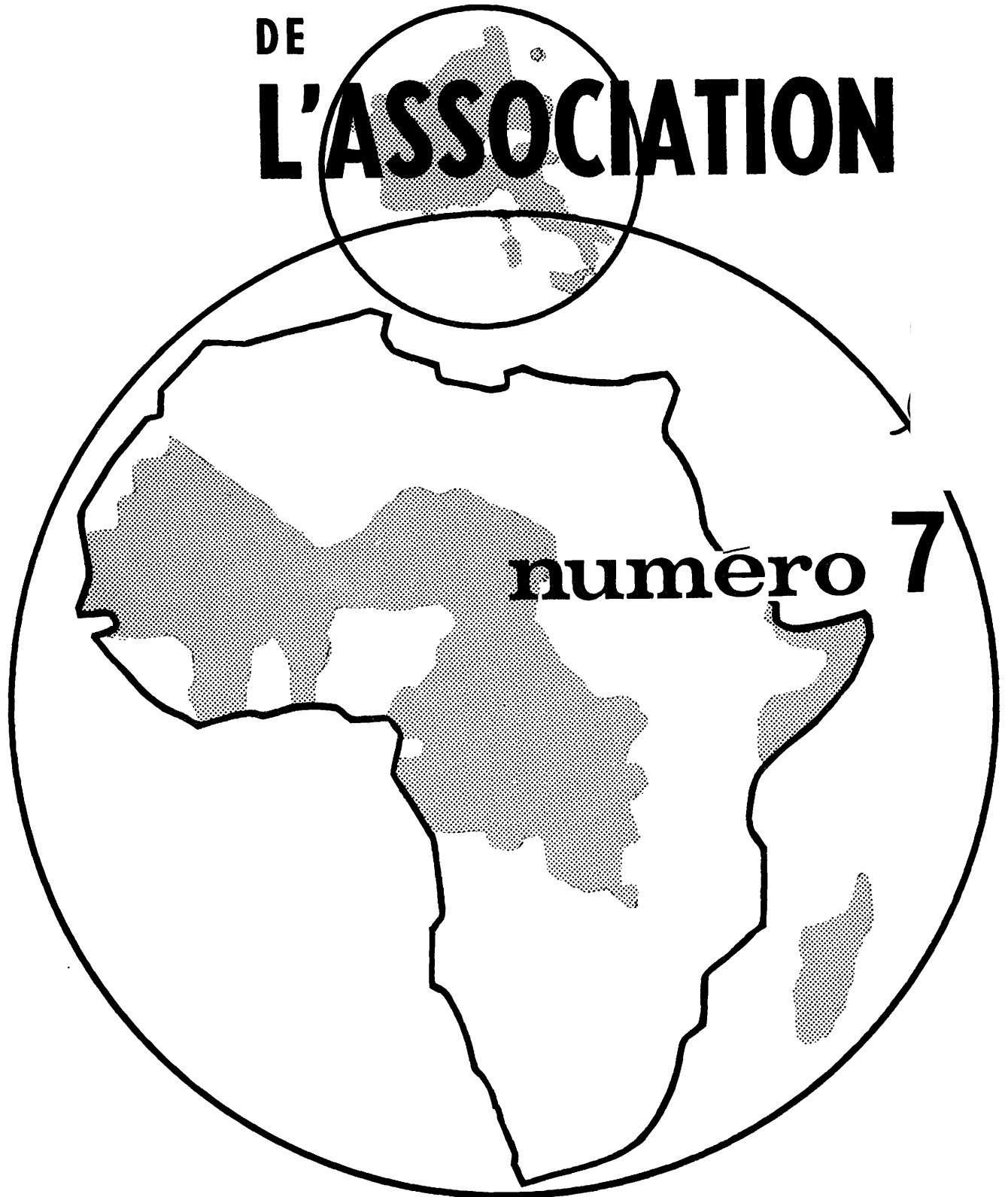


# COURRIER

*Mai - Juin 1971*

DE

# L'ASSOCIATION







# **COURRIER DE L'ASSOCIATION**

Mai - Juin 1971  
N° 7

## **S O M M A I R E**

### **EVENEMENTS**

**Le Président Malfatti au Parlement Européen (p. 2)**

---

### **EDITORIAL**

**Mines et Energie (p. 6)**

---

### **VOIX D'AFRIQUE**

**Interview de M. Emile Kassa Mapsi  
Ministre d'Etat Gabonais (p. 9)**

---

### **DOSSIER**

#### **I. MINES ET ENERGIE**

**dans quelques Etats Africains et Malgache Associés (p. 12)**

\* \* \*

#### **II. LE PETROLE**

**dans les Etats associés d'Afrique et à Madagascar (p. 16)**

\* \* \*

**III. ENERGIE ET COMMUNAUTE EUROPEENNE (p. 22)**

---

### **I N T E R V I E W**

**de M. Jacques Ferrandi (p. 29)**

---

### **R A P P O R T S**

**Un Pont sur la Benoué  
à Garoua, au Cameroun (p. 32)**

---

### **A C T U A L I T E S**

**(pages vertes)**



Exposé de M. Malfatti au Parlement Européen :

## Sur le programme d'activité de la Commission

En commençant son discours devant le Parlement Européen, le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Franco-Maria Malfatti a affirmé que les décisions prises le 9 février 1971 par le Conseil des Communautés concernant la création de l'union économique et monétaire revêtent une importance historique.

*« La Commission se félicite des décisions du Conseil. Permettez-moi de remercier tout particulièrement M. le Président Werner pour son rapport qui a ouvert la voie à cette action, et M. le Vice-Président Barre pour la contribution importante qu'il a fournie pour placer sur un plan opérationnel la relance de la construction européenne. Le Conseil a délibéré sur des propositions qui lui ont été soumises par la Commission. Une fois encore, à un moment important de l'histoire de la construction européenne, s'est avérée l'efficacité politique du jeu dialectique des institutions et du rôle absolument original que joue, dans le cadre communautaire, l'institution que j'ai l'honneur de présider. »*

Cette décision historique est également la réalisation de l'une des options fondamentales dont la Commission a fait le pivot de son programme politique. Elle démontre que les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir la création au cours des dix années à venir d'une Communauté capable d'assurer à l'intérieur de ses frontières un développement intense, le plein emploi et la stabilité, capable également d'éliminer les déséquilibres sectoriels et régionaux, tout en contribuant dans le même temps, en tant qu'entité unitaire à la coopération économique et monétaire internationale, ne sont pas des objectifs exagérément ambitieux mais, au contraire, des objectifs possibles et réalistes ouvrant la voie d'une cohésion politique accrue. Depuis l'époque du Traité de Rome, on n'avait pas pris d'option aussi importante pour l'avenir des populations et des pays de la Communauté. Et ce, en dépit des difficultés à surmonter dans un proche avenir. Aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

\*\*

Le Président a ensuite introduit le Rapport général pour 1970 que la Commission présente au Parlement

ce même jour. Dans ce contexte, il a notamment évoqué les décisions du 21 avril relatives aux ressources propres et au pouvoir du Parlement en matière budgétaire, des progrès très importants réalisés sur la voie de l'élargissement de la Communauté ainsi que les progrès réalisés tout au long de l'année qui devaient aboutir à l'élaboration du plan de l'union économique et monétaire.

Il a conclu en disant que l'année 1970 a permis de commencer à traduire dans la réalité la conclusion du Sommet de La Haye en jetant notamment les fondements d'une décision historique prise par le Conseil le 9 février.

\*  
\*\*

Le Président Malfatti commence ensuite l'énumération des divers points du programme de la Commission des Communautés européennes pour 1971. L'année qui vient de commencer revêt une importance fondamentale pour l'existence de notre Communauté. En premier lieu en raison des **négociations en cours pour l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats candidats** à l'adhésion; certes les difficultés qui restent à surmonter sont considérables, mais il convient de souligner que l'acceptation de la part du Royaume-Uni de traiter de ce qui est désormais acquis dans la réalité communautaire est un fait politique significatif riche de promesses pour le renforcement de la Communauté élargie.

Dans le même temps, dans une perspective de la **réalisation de l'union économique et monétaire**, la Communauté doit accentuer son développement interne et la Commission définira des propositions à soumettre au Conseil pour la réalisation de la première phase de l'union.

Cependant en plus des propositions en matière économique et monétaire, la Commission envisage de soumettre dans les prochains jours au Conseil les textes d'application de la décision fondamentale sur **la réforme du Fonds social**.

*« L'objectif du nouveau Fonds social est de fournir à la Communauté un instrument adéquat pour assurer la liaison si ardemment souhaitée entre la politique sociale et les autres politiques communes. Puisque nous voici aujourd'hui sur le point de nous engager résolument dans la voie de l'union économique et monétaire, il serait inconcevable que, dans la création d'un vaste ensemble destiné à réaliser une solidarité économique irréversible, nous omettions de créer les structures adéquates pour l'expression de la responsabilité communautaire — sans oublier l'aspect financier — devant les conséquences sociales des diverses décisions qui seront adoptées dans les secteurs les plus variés. »*

Après avoir évoqué les propositions que la Commission envisage d'élaborer en matière de **protection de la nature**, le Président Malfatti a traité de l'action énergétique que la Commission envisage de poursuivre afin de réaliser la **réforme structurelle et sociale de l'agriculture**; le développement de la Communauté, a déclaré M. Malfatti, devra garantir un type et un niveau de vie décent et prometteur de progrès pour tous les agriculteurs.

**La politique industrielle** de la Communauté doit s'insérer dans un ensemble de mesures de caractère social et régional qui devraient abaisser le coût du développement et en répartir les avantages sur l'ensemble de la population européenne tout en garantissant la défense de la nature.

Après avoir fait allusion à l'importance que la Commission attribue à l'**harmonisation fiscale progressive** en tant qu'instrument essentiel de l'union économique et monétaire, le Président Malfatti a parlé plus longuement du programme de la Commission en matière de **recherche et de technologie**; après les décisions prises en 1970 par le Conseil en ce domaine, il faut que la Communauté adopte une véritable politique commune dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. A cette fin, la recherche communautaire doit déborder du secteur nucléaire, notamment en s'étendant à des problèmes d'intérêt commun (par exemple : les puissances et les transports en commun), en se rattachant à la politique industrielle et en se dotant dans le même temps des instruments nécessaires pour une action efficace, tout en restant ouverte à une large collaboration internationale.

**En matière de politique énergétique**, a affirmé le Président Malfatti, on a ressenti cette dernière semaine le besoin de position commune au niveau européen. Aussi la Commission souhaite-t-elle vivement poursuivre son action visant à réaliser le programme cadre du 13 novembre 1969 et en particulier à intensifier les travaux dans le secteur de la sécurité et de l'approvisionnement.

Aux dires de M. Malfatti, **la politique régionale** constitue un aspect de l'approvisionnement interne de la Communauté auquel celle-ci ne peut renoncer et toutes les politiques communes devront s'en emparer afin que la Communauté soit effectivement un facteur de stabilité et d'équité. En particulier la future politique des structures agricoles et l'action du Fonds social devront être conçues et appliquées à la lumière de la nécessité d'un développement harmonieux des régions de la Communauté.

Abordant ensuite le problème fondamental de **l'élargissement de la Communauté** le Président Malfatti a souligné qu'un des points importants des négociations en cours est celui qui concerne les mécanismes transitoires de l'adaptation des candidats au système des ressources propres, mécanismes qui ne doivent pas être en contradiction avec les règles communautaires mais bien s'y adapter progressivement.

« Si la perspective de l'élargissement donne une dimension nouvelle au rôle de la Communauté dans le monde, la Commission est aussi consciente du fait que le développement interne de la construction communautaire rend plus profondes les responsabilités internationales de la Communauté. Les mois écoulés ont montré avec clarté que l'ensemble complexe des rapports entre la Communauté, et spécialement une Communauté élargie et approfondie, et le reste du monde acquiert un poids sans cesse croissant.

» Une fois terminée la période transitoire, la Communauté a l'obligation de mettre sur pied une politique commerciale commune. La Commission attache une grande importance à ce problème qui fait qu'on doit à la fois remplacer des choix faits un peu au hasard ou en tout cas d'une façon assez dispersée par une véritable stratégie globale et donner une interprétation large à la matière couverte par les articles 113 et 116 du traité de Rome.

» Le poids de la Communauté dans l'organisation du commerce mondial est trop grand pour qu'il n'implique pas de notre part des choix politiques ordonnés et à longue échéance. Ce n'est donc pas avec une action improvisée au jour le jour que nous pourrions assumer nos responsabilités et traduire par l'initiative politique nécessaire notre réalité économique de première puissance commerciale du monde. Autrement dit, il s'agit, d'une part, de ne pas donner du Traité une interprétation contradictoire quant à la volonté et à l'obligation de nous exprimer d'une voix unique sur cette matière et, d'autre part, de ne pas faire l'erreur de ramener une réalité économique imposante à une matière dépourvue d'esprit et de vie, c'est-à-dire à un vide de volonté politique.

» C'est seulement ainsi que les intérêts nationaux pourront trouver leur satisfaction légitime et que la Communauté pourra, d'un autre côté, assumer correctement ses responsabilités internationales. A cette fin, la Commission prépare, entre autres, des propositions concrètes en matière d'assurance-crédit, propositions qu'elle a l'intention de présenter dès que possible.

» A tout cela s'ajoute la nécessité pour la Communauté d'être représentée et de participer aux travaux et aux négociations dans le cadre des organisations internationales ou à l'occasion de la conclusion d'accords internationaux. Nous devons pour l'avenir nous efforcer d'obtenir que soit reconnue

à la Communauté en tant que telle la place qui lui revient en vertu du traité de Rome (spécialement des articles 113 et 116) à l'expiration de la période transitoire.

» Les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement constituent un terrain où la Communauté doit persévérer dans sa détermination de s'acquitter pleinement de ses devoirs.

» L'année 1971 devrait être marquée par un grand événement : l'entrée en vigueur du système des préférences généralisées en faveur des produits industriels exportés par l'ensemble des pays en voie de développement.

» A mon avis, la Communauté, par son offre de préférences généralisées à l'échelle mondiale, a apporté une contribution hardie à la politique d'aide au développement. Notre offre va loin et elle s'inspire de notre conception des rapports qui devront s'établir dans l'avenir entre les pays développés et les pays en voie de développement tout en préservant comme il convient, dans la pratique, certains de nos intérêts essentiels.

» Les matières premières exclues des préférences généralisées devront retenir notre attention à l'avenir; pour elles, les problèmes sont encore plus difficiles à résoudre. Même dans ces secteurs, la Commission tâchera d'arriver, là où ce sera possible, à une politique d'accords mondiaux.

» Il apparaît en outre que l'action de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement serait beaucoup plus efficace si elle ne se limitait pas pour l'essentiel à l'instrument tarifaire et commercial et si la Communauté avait à sa disposition une gamme plus variée de moyens d'action qui lui permettent de réagir de manière plus diversifiée aux diverses situations. Pour cette raison, la Commission proposera cette année aux instances communautaires de réfléchir ensemble aux mesures et aux actions communes ou nationales qui permettront d'arriver progressivement à une politique communautaire de coopération au développement.

» C'est dans ce contexte que doit être vue la politique d'association de la Communauté avec divers pays en voie de développement.

» L'association de la Communauté avec les pays africains et malgache répond, comme l'ont montré les récents et stimulants débats de sa conférence

parlementaire à Yaoundé, à des devoirs particuliers créés par l'Histoire, la proximité géographique et l'ensemble des rapports traditionnels, qui ne sont d'ailleurs pas exclusivement d'ordre commercial.

» Dans la mesure où la politique d'association intéresse en particulier les pays africains, qui sont les moins favorisés parmi ceux du tiers monde, elle tend à compenser l'inégalité des possibilités de développement et constitue à ce titre un facteur d'équité et d'équilibre mondial qui doit rester une constante de la construction communautaire. D'autre part, comme cela a déjà été dit à maintes reprises, cette politique profite à beaucoup, sans nuire à personne.

» Les efforts de conciliation et d'adaptation entre les aspects régionaux et mondiaux de l'aide aux pays en voie de développement seront grandement facilités par les réflexions globales que, comme je l'ai dit précédemment, nous avons l'intention de proposer cette année à propos de la coopération au développement. »

C'est toujours dans l'optique d'une présence active de la Commission dans le monde que le Président Malfatti a évoqué la politique méditerranéenne de la Communauté, les relations avec les Etats-Unis, ainsi que les négociations avec le Japon et les rapports avec les pays de l'Est.

« La Commission estime que les engagements de programme pour l'année 1971 doivent s'inscrire dans une perspective globale et organique : s'il faut cultiver les liens d'interdépendance qui relient toutes les acquisitions communautaires, il faut aussi considérer ces dernières comme l'expression d'un dessein dont la réalisation effective occupera le cours de l'actuelle décennie.

» A cette fin, la Commission fera usage, dans une intention politique claire, de son droit d'initiative et de proposition et elle s'emploiera à empêcher que le processus de décision ne s'embourbe ou se noie dans les marécages de la technicité ou de la spécialisation. Cette institution communautaire originale est bien consciente de son rôle et de sa fonction propres : de même qu'elle refuse les analogies qui altèrent en fait ses prérogatives, elle refuse les interprétations réduisant son rôle et sa fonction, étant convaincue que ce n'est pas par hasard que le traité de Rome a voulu une institution communautaire autonome et indépendante du Conseil, liée quant à ses possibilités d'existence, à la confiance du Parlement européen.

» La Commission que j'ai l'honneur de présider est consciente du fait que la progression de la construction communautaire porte en soi les conditions d'une évolution profonde et complexe des réalités européennes.

» Les premiers pas, si timides soient-ils, en matière de coopération politique, prévus par le « Plan Davignon », sont eux aussi l'expression du dynamisme de ce moment européen et ils ouvrent des horizons nouveaux qui ne peuvent pas ne pas être partie constituante du processus communautaire.

» Dans ce cadre, la Commission estime qu'il est précisément de son devoir de veiller à ce que cette évolution puisse se faire sans solution de continuité et sans déséquilibre entre ses divers éléments.

» C'est là la fidélité — une fidélité active et à longue échéance — à cet esprit de La Haye à laquelle la Commission entend conformer l'exercice de ses responsabilités. »

# Mines et Energie

Une des caractéristiques fondamentales des vingt dernières années a été, sur le plan économique, un recours croissant des pays industriels aux possibilités minérales et énergétiques des pays en voie de développement. Ce phénomène peut s'expliquer par diverses raisons.

En premier lieu, il y a incontestablement la prodigieuse expansion des besoins minéraux et énergétiques du monde, à un moment où, précisément, certaines ressources activement exploitées depuis un certain temps dans les pays industrialisés commençaient à s'épuiser. Certains experts, que les raccourcis vertigineux ne semblent pas effrayer, ont estimé que, de l'origine de l'humanité à 1937, le total de la production minérale du globe terrestre a été de 300 milliards de dollars environ. De 1937 à 1957, la production minérale du monde se serait élevée aussi à 300 milliards de dollars. Ces chiffres, qui ne constituent naturellement que des estimations, ont cependant le mérite de donner une idée, à propos d'un problème économique particulier, de l'étonnante accélération de l'histoire que nous connaissons et qui ne semble pas s'être ralentie au cours des dernières années.

En second lieu, les moyens de transport se sont considérablement améliorés depuis la fin de la seconde guerre mondiale. On peut transporter loin des matières premières, même pondéreuses, sans rendre leur prix prohibitif : il suffit à cet égard d'évoquer l'accroissement considérable de la taille des minéraliers ainsi que des pétroliers, et le recours aux oléoducs et aux gasoducs.

Enfin, la tension internationale et l'existence de conflits localisés jouent aussi un rôle important. On doit en effet constater le développement dans les grandes puissances des stockages des matières premières.

Il résulte de ces différents facteurs que, pour beaucoup de matières premières minérales et énergétiques, les pays en voie de développement se trouvent, à l'heure actuelle, dans une position assez forte; les négociations internationales sur le pétrole constituent, sur un point particulier, une illustration très récente de cette constatation. Toutefois, il convient aussi, surtout en ce qui concerne les matières premières minérales, de tenir compte de certaines observations qui viennent en atténuer la portée.

D'une part, en effet, les progrès dans les techniques d'enrichissement des minerais ont eu souvent pour effet de rendre rentables des gisements situés dans les pays industrialisés et qui étaient jusque là tenus pour difficilement exploitables, notamment en raison de leur faible teneur. D'autre part, le développement de certains pays neufs à population exclusivement européenne, comme le Canada ou l'Australie, et la prospection systématique de leurs énormes ressources minérales en particulier, font apparaître des concurrents sérieux pour les pays en voie de développement. Enfin, à long terme, on peut se demander si des transformations profondes ne risquent pas d'intervenir dans le rôle économique des matières premières les plus recherchées actuellement. Paul Valéry a écrit un jour lointain : « Le temps du monde fini commence ». On peut être tenté de dire aujourd'hui que le



temps du monde fini est peut-être fini. Non seulement, en effet, l'humanité commence l'aventure interplanétaire, mais, sur la terre elle-même, les hommes sont en train de découvrir des ressources illimitées. Par exemple, en ce qui concerne l'énergie, quand on parle de charbon, on parle de ressources qui, si abondantes qu'elles soient, sont limitées; au contraire, quand on parle de l'utilisation de l'énergie solaire ou de l'énergie nucléaire, on parle de ressources qui sont pratiquement en quantités illimitées et dont on ne peut prévoir l'épuisement comme pour un gisement. De même, en ce qui concerne l'utilité et par conséquent la demande de certaines matières premières, il n'est pas impossible que les données actuelles soient bouleversées par certaines découvertes permettant de tirer d'une matière première banale et largement répandue un nombre considérable de produits dérivés aux nombreuses propriétés.

Ces considérations tournées vers l'avenir ne doivent cependant pas être comme les arbres qui masquent la forêt. Actuellement, et probablement pour les prochaines décennies, beaucoup de pays en voie de développement apparaissent assez bien placés en ce qui concerne un grand nombre de matières premières minérales et énergétiques.

Les experts estiment que l'Afrique détient environ 40 % des possibilités hydro-électriques du monde : c'est dire que, dans certains Etats d'Afrique noire au moins, les conditions sont favorables à une puissante électrification, même si tous les sites théoriquement favorables ne sont pas toujours pratiquement équitables parce que trop difficiles d'accès, ou trop éloignés des consommateurs éventuels ou susceptibles de produire une énergie surabondante par rapport à la consommation prévisible. En tout cas, certaines réalisations récentes dans les Etats associés et les nombreuses études en cours ou projetées sont le signe de possibilités en ce domaine. Par ailleurs, l'utilisation de l'énergie solaire fait l'objet de recherches dans certains Etats associés et le pétrole semble une source d'énergie promise à un certain avenir en Afrique noire, d'autant qu'au rythme actuel d'accroissement de la consommation mondiale, les experts estiment qu'une grande partie des réserves présentes seront en voie d'épuisement en 1985 et qu'il faut trouver dans les 15 prochaines années autant de pétrole qu'il en a été consommé jusqu'à ce jour. Les recherches vont donc partout s'intensifier. Or, en Afrique noire, outre certaines productions existantes, de nombreuses recherches sont actuellement entreprises, car la carte géologique du bord atlantique du socle africain indique une frange discontinue de terrains sédimentaires, parfois étroite, parfois élargie et qui se projette dans l'Océan en constituant des bassins de dimensions variées, dont certains sont caractérisés par la fréquence d'indices de pétrole.

Mais c'est surtout en ce qui concerne les matières premières minérales que l'Afrique noire occupe souvent une place enviable parmi les pays en voie de développement : c'est ainsi qu'elle occupe souvent la première place des producteurs mondiaux pour le diamant, le cobalt et l'or, et qu'elle est fort bien placée pour le cuivre, le manganèse, l'antimoine, le platine ou les phosphates, pour nous en tenir à cette énumération. Toutefois, pour exploiter et accroître ces atouts, il est clair qu'il faut une volonté constante d'affronter et de régler de nombreux problèmes sur certains desquels nous voudrions mettre l'accent.

En premier lieu, une exploitation minière est toujours une entreprise de longue haleine, nécessitant de nombreuses recherches, des concours variés financiers, techniques et commerciaux dépassant de loin les possibilités d'une initiative nationale isolée, la mise en place d'une infrastructure de transport, par exemple, parfois très importante, etc. Il n'est donc pas rare de voir s'écouler 10 à 15 ans entre le début de l'étude d'un gisement et l'arrivée du premier chargement au port d'embarquement.

Par ailleurs, une exploitation minière pose des problèmes de financement souvent considérables. La recherche des gisements présente toujours un caractère aléatoire et les risques de prospection géologique sont énormes. Enfin, l'exploitation elle-même exige des capitaux importants et l'épargne en Afrique n'est pas encore assez répandue et les budgets nationaux trop sollicités par des tâches variées pour qu'on puisse se passer de financements extérieurs. Le caractère de plus en plus international du financement est accompagné d'ailleurs, au point de vue commercial, par le caractère de plus en plus international de l'écoulement de la production. Ces nécessités ont entraîné souvent la constitution de puissantes sociétés d'exploitation dont l'existence même pose aux pays sur le territoire desquels l'exploitation a lieu des problèmes de diverses natures, et notamment des problèmes juridiques, fiscaux et administratifs.

Un autre risque doit être souligné. Ces activités minières, menées avec de puissants moyens techniques et nécessitant des investissements très importants, se développent à côté d'une économie traditionnelle, sans qu'il en résulte le plus souvent une compénétration et un effet d'entraînement. Une carte postale vendue par l'Office du Tourisme d'un Etat associé montre une benne chargée de minerai passant très haut, au-dessus d'une femme revenant de sa plantation, la hotte sur le dos. Elle symbolise le danger suivant : des complexes miniers de caractère moderne peuvent apparaître comme de véritables corps étrangers, se développant comme un kyste dans l'économie traditionnelle avec toutes les conséquences de traumatismes sociaux et économiques que cette perturbation peut entraîner. Naturellement, des mesures peuvent être prises pour atténuer fortement ces difficultés, mais il semble que les problèmes les plus difficiles à résoudre sont souvent des problèmes de formation des hommes, car leur solution exige toujours du temps, Arnold Toynbee a écrit, d'une façon lapidaire, qu'à l'heure actuelle, tout s'analyse en une course de vitesse entre l'éducation et la catastrophe. Il y a une part de vérité dans cette formule, qui a le grand mérite de faire ressortir que tout est conditionné finalement par le progrès de l'homme vers la connaissance. Or, l'exploitation minière, par sa technologie, a besoin d'un personnel qualifié qu'elle ne trouve pas toujours en quantité suffisante, les efforts d'éducation s'étant souvent concentrée sur la formation d'élites politiques, juridiques ou administratives, plus que sur l'éducation technique et économique, pourtant essentielle dans le processus du développement.

Ces différentes difficultés et ces risques ne doivent cependant pas décourager les Etats associés de tirer pleinement profit de leurs ressources minières et énergétiques. Le rôle actuel de certaines exploitations minières dans l'économie de certains Etats associés est là pour prouver suffisamment l'intérêt de telles entreprises, et presque chaque année, des gisements miniers de dimensions internationales sont mis en exploitation. Ces exploitations minières apparaissent aussi comme des éléments de diversification pour des pays dont l'économie est encore largement basée sur l'agriculture et elles ont des effets directs sur la formation professionnelle qu'elles suscitent et à laquelle il faut particulièrement s'attacher. Quant au développement de l'hydro-électricité, il doit évidemment être recherché chaque fois que les conditions techniques et économiques sont favorables, l'existence de sources d'énergie étant à la fois une condition et une conséquence nécessaire du développement économique. Le risque qu'il y a toujours à entreprendre, et qui peut être d'ailleurs calculé, n'est rien à côté du risque certain de la stagnation. L'implantation d'une entreprise minière importante peut créer quelques désordres dans un pays en voie de développement. Mais ces difficultés, que l'on peut prévenir et en tous cas atténuer, ne sont rien à côté de l'assurance d'un revenu régulier et important permettant d'accroître fortement les efforts de développement dans tous les domaines et notamment dans le domaine industriel, dans le processus duquel l'exploitation minière apparaît comme une étape. Et on a raison de dire que dans un monde en mouvement, c'est finalement l'immobilité qui est un désordre.

---

## L'Association doit être une affaire de tout le monde...

nous déclare

**M. Emile KASSA MAPSI**

Ministre d'Etat

chargé de l'Ambassade de la République Gabonaise  
auprès des Communautés Européennes



*Sur quatre Gabonais, trois tirent leurs revenus de l'agriculture. C'est là une constatation qui date de 1965. Dans le cadre de votre objectif, en 1980 cette tendance serait de l'ordre de deux Gabonais sur quatre. La situation s'est-elle modifiée depuis ?*

La population rurale du Gabon est actuellement inférieure environ d'un tiers à ce qu'elle était en 1965. Dès lors, nous pouvons penser qu'en 1980 cette tendance se maintiendra et que deux Gabonais sur quatre tireront leurs revenus de l'agriculture.

*Cette diminution de la main-d'œuvre rurale est-elle due à un transfert vers un autre secteur économique ou simplement à une modernisation poussée de l'agriculture gabonaise ?*

Cette diminution de la main-d'œuvre rurale est due à un transfert sensible vers le secteur industriel, qui a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour l'exploitation du manganèse à Moanda, pour celle de l'uranium à Mounana, pour les besoins de l'industrie pétrolière de Port-Gentil, pour la cimenterie d'Owendo, pour d'autres industries qui ont vu le jour au cours de ces dernières années.

Je pense qu'il est intéressant de noter que le Gabon a, si l'on veut, ce privilège de ne pas avoir de mendiant ni de véritable chômeur. Evidemment on peut constater chaque année un certain exode de population des zones rurales vers les villes et les centres d'activités industrielles et minières. Ce transfert augmente la demande des produits vivriers et, de ce fait, oblige l'agriculture à une certaine adaptation.

Le gouvernement gabonais s'est alors penché sur la question et a lancé, depuis quelques années, un programme de modernisation de l'agriculture. Dans ce domaine, il est utile de rappeler le projet de développement maraîcher dans une région proche de Libreville : il s'agit du projet de culture maraîchère à Medouneu en partie financé par le FED. On peut rappeler aussi des expériences de développement du riz dans la région de la Nianga et d'implantation d'élevage dans le sud-ouest et dans le sud-est du pays.

*Est-ce un plan Mansholt à la gabonaise ?*

C'est beaucoup dire. Le plan Mansholt, évidemment, concerne l'Europe des Six où les problèmes se posent à une autre échelle et à des conditions différentes.

Disons plutôt que le gouvernement gabonais est conscient de la nécessité de favoriser aussi le développement des zones rurales par un accroissement de l'activité de l'agriculture et des secteurs annexes, parce qu'il voudrait éviter

de créer, de creuser le déséquilibre qui résulterait du développement exacerbé du secteur industriel ou minier par rapport aux autres secteurs.

*L'exploitation forestière est l'une des ressources principales du Gabon. Joue-t-elle toujours le rôle d'il y a 10 ans ?*

Elle ne joue plus le rôle le plus important dans l'économie gabonaise. Car, comme nous l'avons vu, d'autres secteurs, notamment ceux des mines et du pétrole, ont rattrapé la position qu'occupait l'économie forestière. Le secteur minier et industriel est devenu, depuis quelques années déjà, plus important que le secteur forestier et cette importance ne fait que croître.

Certes, plus des deux tiers de la superficie du Gabon sont couverts par la forêt et le bois a été la principale ressource de l'économie gabonaise. Il faut rendre au bois le mérite qui lui est dû. Pendant longtemps, le bois a été à la base du développement économique et social du pays. L'on peut dire que c'est grâce au bois que, finalement, les autres secteurs de développement ont pu être envisagés et amorcés. En 1960, l'okoumé constituait la grande richesse du Gabon et alimentait les industries de transformation du bois de scierie et de contre-plaqué. Cependant, depuis 1965, les produits du sous-sol constituent la part essentielle du revenu national et des exportations. En 1969, nous avons pu constater que la part du sous-sol dans l'économie gabonaise constituait 59% des exportations totales en valeur (manganèse : 7.429 millions de FCFA; uranium : 1.788 millions; pétrole : 12.552 millions). Toutefois, cette même année 1969, le bois représente encore plus de 37% du total en valeur des exportations. Ainsi, le bois est et restera pendant longtemps encore une des ressources principales du Gabon.

Dans les prochaines années, en effet, l'exploitation forestière va devoir s'intensifier dans ce que nous appelons la troisième zone forestière, zone pour l'exploitation de laquelle le gouvernement gabonais a mis au point un projet de chemin de fer que nous appelons le transgabonais puisqu'il va devoir traverser le Gabon dans toute sa largeur. Actuellement, dans cette zone, un inventaire forestier est entrepris avec l'aide des Nations-Unies pour déterminer les différentes essences exploitables, leur densité et dégager les bases d'une exploitation rationnelle de cette richesse.

Il convient de noter un fait qui, à première vue, peut paraître paradoxal. Malgré sa richesse considérable en forêts naturelles, le Gabon, depuis quelques années, a entrepris une action de reboisement des espaces qui ont été exploités. Ceci va pérenniser le Gabon dans sa vocation forestière et permettre d'atteindre des rendements beaucoup plus élevés dans les générations à venir.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres permettant de comparer 1962 et 1969 :

1962	1969
827 000 t de pétrole	5 027 000 t de pétrole
8 790 000 m <sup>3</sup> de gaz	21 560 000 m <sup>3</sup> de gaz naturel
1 161 t uranifères	1 370 t d'uranium
205 250 t métriques minerais de manganèse.	1 393 000 t métriques minerais de manganèse.

Le gisement de fer de Belinga, à lui seul, est estimé à 1 milliard de tonnes. Et je ne peux tout citer.

Comment, vu le développement considérable de l'industrie minière, le gouvernement gabonais parviendra-t-il à intégrer ces développements remarquables et ces perspectives dans une économie nationale équilibrée ?

Question intéressante qui résume l'essentiel des préoccupations du gouvernement gabonais.

Il conviendrait d'abord de se demander ce qu'il faut entendre par économie nationale équilibrée. Est-ce que l'équilibre est l'objectif qu'il faut rechercher ? Ou est-ce la prospérité générale qu'il faut rechercher ? Ou encore dans cette prospérité générale, ne faut-il pas essayer d'atteindre un certain équilibre ?

Je vous dirai que ce problème de recherche d'équilibre échappe, si l'on veut, dans une certaine mesure, à la volonté du gouvernement. Car chaque économie nationale trouve son orientation dans les ressources naturelles. S'agissant de ressources minières ou forestières, dont dispose un pays, vous comprendrez qu'il n'est dans la volonté, dans la possibilité d'aucun gouvernement de créer des ressources minières là où elles n'existent pas. Par conséquent, selon les disponibilités et l'importance de telle ou telle ressource, l'économie prendra, bien entendu, telle ou telle orientation compte tenu des facteurs démographiques et autres...

On peut alors dire que le gouvernement gabonais recherche à réaliser un certain équilibre, tout en étant conscient que les différents secteurs de l'économie gabonaise ne peuvent pas avoir la même pondération, la même importance.

Jusqu'à ces derniers temps, l'économie gabonaise était marquée par l'exploitation forestière et des industries qui en découlent. On observe maintenant un développement de l'industrie d'extraction minière et pétrolière. Le gouvernement se consacre par là-même à la diversification sur le plan industriel. C'est là précisément un facteur d'équilibre dans la mesure où les revenus issus, engendrés par l'exploitation minière, pétrolière et forestière peuvent servir à soutenir d'autres secteurs industriels qui en découlent ou qui sont créés sur la base des ressources nouvelles. C'est ainsi que la diversification sur le plan industriel a été amorcée depuis quelque temps. D'autres projets, nous l'espérons, verront le jour, tels que le complexe pétrochimique à Port-Gentil pour la fabrication de l'ammoniaque, d'engrais et d'autres produits chimiques, et aussi la création d'une industrie de pâte à papier dont les études sont très avancées, et la mise au point d'une pile sèche à partir du bioxyde de manganèse de Moanda et j'en passe. Cet élément de diversification peut être un élément d'équilibre, seulement dans la mesure où la place de l'industrie minière, pétrolière et forestière se trouverait en quelque sorte proportionnellement diminuée du fait de la présence de revenus issus d'autres secteurs.

L'on peut aussi parler d'équilibre de l'économie dans un sens régional. C'est encore là une des préoccupations du gouvernement gabonais. En effet, le gouvernement en lançant le projet du transgabonais est conscient que cela permettra le développement des régions qui se trouvent à l'intérieur par l'implantation de nouvelles industries plutôt que de voir celles-ci se concentrer à Libreville, Port-Gentil et Moanda.

« L'exploitation est nécessairement précédée d'une longue phase d'études et de travaux préliminaires d'une haute technicité qui ne peut être entreprise que dans la

mesure où les investisseurs, qu'ils soient publics ou privés, ont confiance dans le gouvernement du pays... Vous le devinez aisément » : c'est un extrait d'un des discours du Président Albert Bernard BONGO.

Pouvez-vous nous dire quels sont les rapports du Gabon avec les investisseurs et, plus particulièrement, avec ceux de l'Europe des Six ?

L'objectif recherché par le Président Albert Bernard BONGO, son gouvernement et le parti dont il est le fondateur et le principal animateur, est la mise en valeur la plus large possible des richesses du Gabon au bénéfice des populations.

Pour réaliser cet objectif, il importait que le gouvernement gabonais et son chef aient une attitude claire et nette à l'égard des investisseurs. Cette attitude a été plusieurs fois exprimée par le Président de la République, soit au Gabon, soit à l'occasion de ses voyages à l'étranger, dans ses contacts avec les investisseurs étrangers.

Cette attitude peut se définir par une large ouverture du Gabon à l'égard de toutes les initiatives extérieures privées ou publiques, dans la mesure où celles-ci concourent effectivement à l'enrichissement du Gabon. A la base de cette affirmation, il y a, si l'on veut appeler cela ainsi, un choix idéologique opéré par le Président, le gouvernement et le parti : ce choix est celui du libéralisme, modéré par un souci de planification et de programmation.

Cela veut dire que le Gabon est largement ouvert aux initiatives privées, mais dans la voie tracée par le gouvernement et dans les conditions qui ont été dégagées en accord avec le gouvernement. A cet effet, un code d'investissements a été édicté par le gouvernement. Des accords ont été passés avec les gouvernements étrangers pour favoriser, protéger les investissements de leurs ressortissants au Gabon. Vous me permettrez de rappeler que le Gabon a signé l'accord dans le cadre de la BIRD pour le règlement des différends qui pourraient naître à l'occasion des investissements privés au Gabon. Notre pays a donc réuni toutes les conditions permettant aux investisseurs de pouvoir investir en toute sécurité et de pouvoir aussi, cela va de soi, bénéficier du produit de leurs investissements. Naturellement, le souci du gouvernement est que ces investissements répondent aux besoins de notre pays et de sa population.

Le Gabon est associé à l'Europe des Six, mais cela ne limite nullement son désir d'ouverture. C'est ainsi que nous avons accueilli, depuis longtemps d'ailleurs, des investisseurs autres que ceux de l'Europe des Six.

S'agissant du Marché Commun, il va de soi que ces Etats membres occupent une position plus importante. La position de la France est ce qu'elle est. Les positions de l'Allemagne, et de l'Italie sont en train de s'élargir. Pour les Pays-Bas, nous pouvons citer les actions de SHELL et enfin la Belgique est en train d'accroître ses relations avec le Gabon. Je pense que, prochainement, dans l'un des plus importants projets industriels qui va voir le jour au Gabon, on verra la participation des intérêts belges, hollandais, italiens, allemands et français s'accroître encore plus.

Pour conclure, cher Monsieur, l'attitude du Gabon à l'égard des investisseurs en général est une attitude de large coopération, dans la mesure, bien entendu il faut le dire, où cette coopération engendre des profits qui sont à la fois au bénéfice du Gabon et au bénéfice de ces investisseurs. L'action du FED ne concerne pas les investissements privés, mais je dirai même mieux, essentiellement, uniquement, les investissements publics. A ce titre, le Gabon, qui est associé au Marché Commun depuis 1959, a bénéficié des investissements du premier et du deuxième FED, soit près de dix milliards de francs CFA.

Cette somme a été consacrée essentiellement à la réalisation de projets (infrastructure économique et sociale, routes, ponts, collèges, lycées, hôpitaux, maternités...). Le FED a, notamment aidé le Gabon dans le domaine de la modernisation et de la diversification de l'agriculture, par le financement d'un projet de culture maraîchère à Medouneu, ainsi que par la création d'un ranch d'élevage à Moanda.

*Certes, c'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du F.E.D. Mais je crois que cette action va plus loin. Jusqu'à quel point, Monsieur le Ministre ?*

Vous dites très justement que cette action va plus loin. Le F.E.D., par la réalisation de ces infrastructures publiques, favorise l'installation de l'industrie privée. Son action va donc plus loin que celle de financer les investissements publics puisqu'elle prépare les conditions d'accueil des industries privées et crée ainsi les conditions d'un développement plus élargi, plus diversifié.

En créant les routes, en favorisant la production de l'énergie, des télécommunications, etc., le F.E.D. va beaucoup plus loin.

Nous pensons, nous Gabonais, que cette action est déterminante dans la réalisation entre la Communauté européenne et les Etats africains et malgache qui lui sont associés, d'une zone dans le monde qui a pris l'habitude de dialoguer, de commercer, dans le sens noble du terme. Il faut souligner aussi l'action propre des dix-huit Etats associés — dont le Gabon, et, puisqu'il s'agit d'une association libre et volontaire, — la volonté et l'engagement qui caractérisent cette association.

Je dirais, en substance, que l'action de la Communauté européenne et des Etats africains et malgache associés tend à créer — c'est ce que nous, gabonais, pensons, et nous le croyons, tous les Etats associés le pensent avec nous — entre les deux continents ce qu'il est convenu d'appeler une « association verticale », mais dont les partenaires ont l'habitude de commercer, de se connaître et de faire face aux problèmes qui peuvent se poser; ce qui n'implique pas nécessairement une attitude commune, mais une attitude qui tient compte des intérêts des uns et des autres. Cet ensemble peut être un facteur de non-cristallisation bipolaire du monde entre deux blocs dont les idéologies peuvent être diamétralement opposées.

D'autre part, cette action permet aux EAMA, en les contraignant presque, de se concerter, d'apprendre à réaliser ce que l'on appelle dans notre jargon de l'Association la « voix commune », ceci dans un climat qui, sans être formel, est de nature à rapprocher les Etats africains, à confronter les problèmes, à prendre l'habitude de rechercher la solution en cours et d'une manière qui prend en compte les intérêts des uns et des autres.

C'est là un aspect important au moment où, en Afrique et à Madagascar, des voix s'élèvent pour rechercher une coopération de plus en plus large entre les Etats africains et malgache.

*La nouvelle convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 1971. Que pensez-vous de ses nouvelles orientations ?*

Les EAMA ont joué un rôle extrêmement actif pour le renouvellement de la convention de Yaoundé. Cette convention tient évidemment compte de l'expérience des deux précédentes. Les EAMA, à l'occasion des négociations pour le renouvellement de la Convention, se sont efforcés de mettre en relief ce qui n'allait pas ou ce qui avait été reconnu insuffisant dans les conventions précédentes.

La nouvelle convention a défini de nouvelles orientations, dans lesquelles devrait s'engager l'action du troisième FED. Ainsi, les actions de coopération technique et financière prévues dans Yaoundé II sont beaucoup plus variées, plus nombreuses et plus souples que dans les conventions précédentes. En outre, elle met l'accent sur l'industrialisation.

Pour le Gabon, dont la vocation est essentiellement industrielle, cette orientation de Yaoundé II est capitale. Sur le plan des échanges commerciaux, la convention de Yaoundé II tient compte des exigences du commerce international et des conclusions de la première décennie du développement telles qu'elles ont été formulées à New-Delhi notamment et, de façon plus générale, au sein de la CNUCED.

Cela se traduit donc par la coopération des EAMA et de la CEE à la mise en œuvre des préférences généralisées pour les produits industriels en provenance de tous les pays en voie de développement et non pas seulement en provenance des EAMA.

Il ne suffit pas de produire, il faut encore vendre. Le corollaire de l'industrialisation est, bien sûr, la commercialisation des produits.

Les EAMA ont insisté sur les actions de promotion commerciale qui couvrent les foires et expositions, la formation des cadres pour le commerce, la création éventuelle de structures dans les pays en voie de développement pour la promotion commerciale.

La définition de ces séries d'actions relève de chaque pays. Cette nouvelle convention a été négociée au moment où, sur le plan mondial, on discutait de la question des préférences généralisées. L'esprit dans lequel Yaoundé II a été négocié ne pouvait pas être étranger à ce climat dans lequel les négociations devaient s'opérer.

La préoccupation des EAMA était, d'une part, de préserver leur acquis sur le plan commercial à l'égard de la CEE, et, d'autre part, de bénéficier de ce que les préférences généralisées pouvaient leur apporter dans un cadre mondial. Cette préoccupation a marqué les interventions des EAMA auprès de leurs partenaires européens ou dans d'autres enceintes, comme celle de la CNUCED, à Genève.

Le Gabon est très sensible à ce problème des préférences généralisées, d'autant plus qu'il s'oriente résolument, énergiquement, dans la voie de l'industrialisation.

Nous pensons que la CEE, dans les démarches qu'elle est amenée à faire dans le cadre des préférences généralisées, tient largement compte des intérêts des EAMA.

Il ne faut pas se féliciter simplement du texte qui, finalement, a été approuvé : il faudra encore passer à la réalisation ! C'est au cours de la nouvelle convention que nous verrons si elle représente un progrès par rapport à Yaoundé I.

Je voudrais dire aux lecteurs du « Courrier de l'Association » que l'association représente un idéal magnifique, dans un monde qui est en train de se globaliser. Mais dans ces tendances, si l'on veut, à l'unification du monde, il y a des adaptations qui sont indispensables et nécessaires, et si l'on ne prend pas garde que ces adaptations s'opèrent dans certaines conditions, cette tendance au rapprochement des pays, des peuples, des nations, cette ouverture que chaque pays veut réaliser pour son voisin sur les autres pays risqueraient de se traduire par des conséquences fâcheuses pour certains.

Pour les EAMA, dont les gouvernements ont manifesté, à l'occasion du renouvellement de Yaoundé II, cette volonté de s'associer à l'Europe, nous pensons que cette Association est de nature à préparer les Africains et les Malgaches à cette confrontation à l'échelle planétaire.

Je voudrais dire à vos lecteurs de prendre conscience de l'importance que représente cette association afin qu'ils puissent eux, dans le cadre de leurs initiatives personnelles, engager des actions qui pourraient bénéficier de tous les dispositifs mis en place par la convention pour aider au développement de nos populations. Nous avons parlé de l'industrialisation, de la formation des cadres, du développement de l'agriculture; mais je pense aussi que l'association n'est pas seulement l'affaire des gouvernements et de leurs représentants à Bruxelles : elle doit être aussi l'affaire de tout le monde, l'affaire de toutes les couches sociales du pays dont l'imagination doit être mobilisée, dont les initiatives doivent être mobilisées pour traduire précisément, dans la réalité, les bénéfices escomptés de cette Association.



## I. Mines et

*Le but de cet article n'est pas de répertorier de façon exhaustive les ressources et les perspectives de chacun des dix-huit Etats associés au titre de la Convention de Yaoundé, mais simplement d'attirer l'attention sur le développement croissant de l'industrie minière et énergétique dans ces Etats.*

*C'est pourquoi certains Etats associés ont été choisis en raison de leur valeur d'exemples, afin d'illustrer, par quelques cas particuliers, un problème plus vaste et commun à l'ensemble des E.A.M.A.*

*Il convient de rappeler que dans les colonnes de notre précédent numéro, M. l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo auprès des Communautés européennes a bien voulu nous exposer les importantes activités que déploie son pays dans ce domaine. De plus, dans le présent numéro, M. le Ministre d'Etat chargé de l'Ambassade de la République gabonaise auprès des Communautés européennes fait état des importantes ressources de son pays, notamment en ce qui concerne les mines.*

*La troisième page de couverture donne une vue d'ensemble des zones d'extractions minières et de l'énergie pétrolière dans les E.A.M.A.*

Il est apparu intéressant de mettre l'accent sur certains Etats associés où certaines productions se sont récemment accrues et où certaines recherches et découvertes récentes font apparaître des possibilités nouvelles.

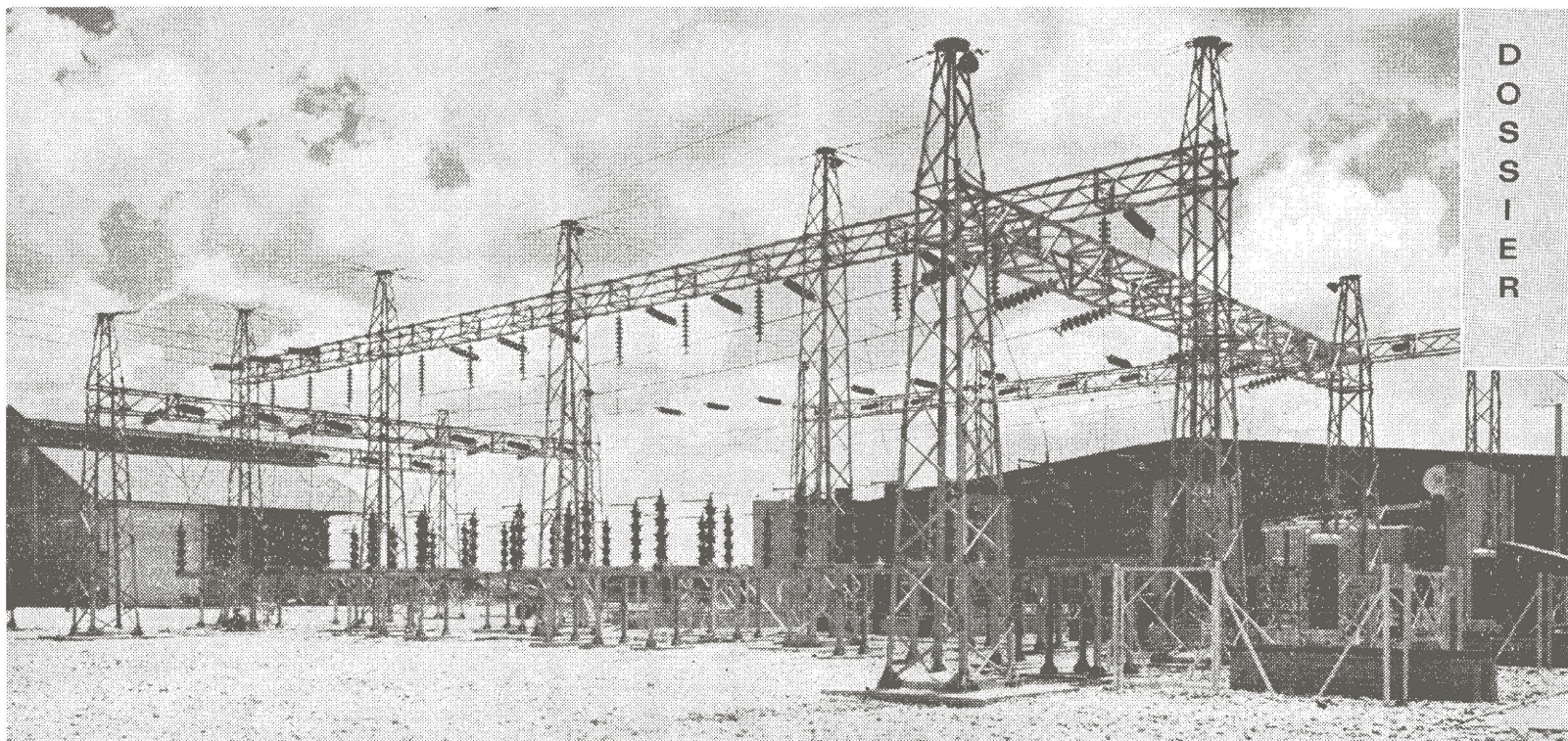
En ce qui concerne la **MAURITANIE**, son sous-sol est beaucoup plus riche que son sol et l'industrie extractive représente sa principale source de revenus : les statistiques du commerce extérieur les plus récentes chiffrent les ventes du minéral de fer, en valeur, à plus des 3/4 du total des exportations et les redevances et impôts alimentent pour un quart le budget de l'Etat.

Actuellement, la grande entreprise minière en Mauritanie est l'exploitation des gisements de fer de F'Derik, ex-Fort-Gouraud. La Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA) a commencé la mise en valeur en juin 1963. Les réserves probables sont évaluées à 200 000 000 de tonnes, à une teneur moyenne de 64,5 %. Cette mise en

valeur, qui a été possible grâce à des concours internationaux importants, a nécessité, notamment, l'aménagement à Nouadhibou (anciennement Port-Etienne) d'un port en eau profonde pour minéraliers de 60 000 tonnes et la construction d'un chemin de fer de 680 kilomètres.

Les investissements dépassent actuellement 50 milliards de francs CFA. Les investissements programmés jusqu'à octobre 1972 représentent 1,5 milliard CFA pour l'approfondissement du port permettant l'accostage des minéraliers de 150 000 tonnes et 8,5 milliards pour les installations de manutention à Rouessa.

Depuis 1969, la Mauritanie, en exportant plus de 8,5 millions de tonnes ainsi que le montre le tableau suivant, est devenue le 2ème producteur africain de minéral de fer, après le Libéria. Les principaux acheteurs sont actuellement la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne fédérale, la Belgique et l'Italie.



# Energie

En 1.000 T	1963	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Royaume Uni	268	1.553,8	1.582,2	1.671,6	1.910,3	2.037,9	1.720,3
France	368,7	1.165	1.436,8	1.597,7	1.497,8	1.852,8	1.992,8
Allemagne	277,1	1.110,9	1.213,8	1.279,4	1.267,2	1.297,9	1.216
UEBL	30,5	900,5	1.218,6	1.090,4	1.297,1	1.195,4	1.372,5
Italie	322,2	996,4	1.306	1.181,3	974,9	1.082	1.468,8
Japon	—	53,3	164,5	362	540,7	538,8	666,3
Espagne	6,3	29,5	87,3	263,3	188,2	256,5	559,7
Pays-Bas	—	—	—	—	—	260,2	46,7
Total expédié	1.294,4	5.964,9	7.157,3	7.447,8	7.703,1	8.575,7	9.115
Total cumulé	1.294,4	12.242,5	19.399,8	26.847,6	34.550,8	43.126,5	52.241

L'exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt, situé à 270 km au nord-est de Nouakchott, constitue la deuxième grande entreprise minière de la Mauritanie. Les réserves sont estimées à 32 millions de tonnes et l'exploitation est assurée par la Société minière de Mauritanie (SOMIMA). Une convention d'établissement conclue pour 30 ans entre la Mauritanie et la SOMIMA a notamment précisé les conditions de la participation de la SOMIMA à l'aménagement du wharf de Nouakchott en vue de porter sa capacité à 120 000 tonnes par an et à la construction de la route Akjoujt-Nouakchott.

Le financement global de l'exploitation du cuivre d'Akjoujt s'élève à 15 milliards de francs CFA et la Mauritanie a demandé plusieurs prêts à long et moyen terme, notamment à la BIRD et à la CEE. Les objectifs de production sont de 50 000 tonnes par an de concentré à 60 %. Les réserves permettent une exploitation pendant 18 ans, mais des prospections se poursuivent dans un rayon de 50 kilomètres autour d'Akjoujt.

Outre le fer et le cuivre, d'autres exploitations sont en cours, notamment celles des terres rares découvertes dans le secteur de Bou-Naga, à 300 kilomètres au sud-est d'Akjoujt, et l'exploitation artisanale de sel gemme dans les salines de l'Idjill et du Trarza, ces dernières pouvant trouver un

nouveau débouché dans le traitement des minerais oxydés du cuivre d'Akjoujt.

Mais d'autres exploitations de gisements reconnus sont envisagées. Ainsi, les réserves de minerai de fer situées dans les Guelbs à l'ouest et au nord-ouest de la Kedia d'Idjill sont importantes et les monts de Leglutat el Khader, près d'Akjoujt, renferment aussi du minerai de fer d'une teneur de 51 % environ. Enfin l'important gisement de gypse qui s'étend le long de la Sebha du N'Drahamcha et de la route Nouakchott-Akjoujt, doit être mentionné.

En outre, les études et prospections se poursuivent. On peut, notamment, citer : la recherche de phosphates entre Aleg et Kaedi, les campagnes de recherches de cuivre dans la région d'Oum Kadiar, la mise en évidence sur la côte d'une réserve d'environ 120 000 T d'ilménite, la poursuite des études du gisement de cuivre de Cuprit interrompue en 1966. L'Amsaga Tasiat et surtout l'Arc des Mauritanides ont fait aussi l'objet d'une prospection systématique. Les travaux de prospections menés en vue d'établir l'inventaire des minéralisations de la région orientale de la dorsale Regueibat, la reconnaissance du Hodh, dont la géologie est peu connue, les travaux d'approfondissement des chenaux d'accès au port minéralier de Nouadhibou dont nous

avons parlé, les recherches pétrolières aussi qui continuent activement le long de la côte mauritanienne, illustrent les perspectives d'avenir de la Mauritanie, dans ce secteur clé qui est appelé, très certainement, à faciliter cette « mise en place des structures et des grandes options » que préconise le Président Moktar Ould DADDAH.

En **HAUTE-VOLTA**, lors de la dernière réunion du Comité consultatif du « Projet Tambao », dont les études sont terminées, M. Pierre Claver DAMIBA, ministre du Plan et des Travaux publics, s'exprimait en ces termes : « J'ai, en effet, acquis la conviction que l'avenir économique de la Haute-Volta sera géologique et minier ou ne sera pas... Il demeure cependant que l'hypothèque à lever pour un développement minier rigoureux demeure les infrastructures, notamment dans le transport de l'énergie. Mais la qualité ou la cherté de certains minerais permettent de lever, même dans le contexte voltaïque, les handicaps et de réaliser des investissements rentables et de très bons rapports ».

La conviction du ministre voltaïque du Plan et des Travaux publics est illustrée par le fait que l'exploitation du gisement de manganèse de Tambao présente une rentabilité certaine. En effet, les réserves actuellement reconnues sont estimées à 6,9 millions de tonnes, mais sont probablement supérieures à ce chiffre. De plus, la haute teneur en manganèse des minerais oxydés (environ 54 % contre 50 % à Moanda, au Gabon) fait actuellement que la Haute-Volta est détentrice du plus riche minerai du monde.

\* \* \*

En **COTE D'IVOIRE**, le sous-sol est encore mal connu, mais son inventaire complet est en cours par les soins de la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) et le BRGM, avec le concours financier du Fonds spécial des Nations-Unies.

Jusqu'à ces derniers temps, la production minière était représentée presque exclusivement par la production du diamant, surtout depuis l'arrêt de l'exploitation du gisement de manganèse de Grand Lahou en mars 1970, ce minerai pauvre ne trouvant plus preneur. La production de diamant est d'ailleurs en progression, puisqu'elle a encore augmenté de 8 % en 1969, pour dépasser 202.000 carats.

Mais, d'autre part, une société américaine se propose de créer une importante exploitation du minerai de fer de Bangolo, entre Duékoué et Man. Cette société envisage la construction d'une usine de concentration sur la mine et d'une autre usine sur la côte, reliées par un pipe-line. Dans l'hypothèse d'une production annuelle de 5 millions de tonnes de concentrés, l'investissement de base serait de l'ordre de 45 milliards de francs CFA. Il s'agit donc du plus important

Il faut rappeler aussi qu'à 29 km au nord de Tambao, le gisement de calcaire de Tin-Hrassan, découvert en 1965, renferme 6 millions de tonnes de calcaire, de qualité convenable; on estime que ce gisement peut alimenter pendant plusieurs dizaines d'années une cimenterie d'une capacité de 100 000 à 130 000 tonnes par an, dont la construction est envisagée. En outre, la Haute-Volta possède du vanadium, à Oursi et des bauxites céramiques à Kaya. Mais de nombreux autres indices ont été relevés (bauxite, cassitérite, graphite, calcaire magnésien, chrome et nickel, etc...). Un consortium pour l'étude du cuivre de la région de Gaoua a été constitué en juillet 1968. Enfin, des recherches d'uranium sont en cours dans le nord du pays et les récentes découvertes d'or à Gangaol (région de Dori) donnent lieu à des études. On peut donc dire que de grands projets de recherches sont entrepris par des organismes variés (PNUD, FAC, BRGM, etc...) et que la Haute-Volta a des perspectives minières d'une réelle importance.

Par ailleurs, en ce qui concerne les problèmes énergétiques, les besoins sont de plus en plus difficiles à satisfaire et des études sont en cours en vue d'aménager le Kou, à proximité de Bobo-Dioulasso, la chute de la Comoé près de Banfora, la chute de la Volta Noire, près de Koudougou et aussi en vue de la fourniture de courant par le complexe d'Akossombo au Ghana.

Tout cet ensemble d'efforts manifeste la volonté du gouvernement voltaïque de tout mettre en œuvre pour le développement harmonieux de ses ressources minières et énergétiques.

de tous les projets miniers de la Côte d'Ivoire, qui a édicté un Code minier dès 1964.

Par ailleurs, des efforts importants sont entrepris aussi dans le domaine de l'énergie. En ce qui concerne les recherches d'hydrocarbures, les découvertes faites au large du Gabon, du Nigéria et du Dahomey ont suscité l'intérêt de plusieurs sociétés pétrolières pour la recherche en mer et un Code pétrolier est en préparation. En outre, face à l'accroissement des besoins en électricité, le projet d'aménagement hydroélectrique de Kossou, sur le Bandama Blanc, mis à l'étude en 1963, est entré dans la phase des réalisations. L'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama a été créée en juillet 1969 et la première pierre du barrage a été posée le 14 novembre 1969. L'investissement s'élève à 26,25 milliards de francs CFA et le premier groupe sera mis en service en 1973.

Ces différents efforts récents répondent à des nécessités impérieuses, la production et la consommation d'électricité augmentant régulièrement. C'est ainsi que la production d'énergie électrique a été multipliée environ par 7 depuis 1960 et la progression a été de plus de 18 % pour la seule année 1969.

(million de kwh)	1960	1961	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Product. hydraul.	58,9	73,4	106,9	96,0	141,4	209,0	192,7	256,9	253,9
Product. thermique	8,3	18,4	47,6	86,7	78,9	67,3	121,6	114,7	186,3
dont Abidjan	2,5	10,1	32,2	66,6	53,3	31,9	79,0	64,0	122,6
Bouaké	2,6	3,7	7,3	10,0	11,2	14,7	16,0	19,0	23,3
TOTAL	67,2	91,8	154,5	182,7	220,3	276,3	314,3	371,6	440,3



La consommation, de son côté, a connu un accroissement assez comparable et a progressé de plus de 16 % dans l'ensemble du pays pour la seule année 1969 comme le démontre le tableau suivant.

En million de KWh	1960	1962	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Basse tension	<b>30,140</b>	<b>56,989</b>	<b>83,199</b>	<b>99,398</b>	<b>119,748</b>	<b>132,099</b>	<b>156,240</b>	<b>178,808</b>
dont Abidjan	26,419	49,214	71,461	83,737	100,074	108,692	126,213	143,412
Haute tension	<b>27,030</b>	<b>44,447</b>	<b>74,776</b>	<b>90,047</b>	<b>121,803</b>	<b>138,663</b>	<b>160,834</b>	<b>191,306</b>
dont Abidjan	25,493	40,429	65,460	79,570	104,426	117,394	136,961	160,329
<b>TOTAL</b>	<b>57,170</b>	<b>101,436</b>	<b>157,975</b>	<b>189,445</b>	<b>241,551</b>	<b>270,762</b>	<b>317,074</b>	<b>370,114</b>

Il ressort de ces tableaux que le développement énergétique de la Côte d'Ivoire suit le rythme de l'expansion générale de son économie.

\* \* \*

Au **NIGER**, l'exploitation des gisements d'uranium d'Arlit, d'importance mondiale, apparaît comme l'opération minière actuellement la plus importante. Arlit est situé aux confins du Sahara, à 250 km au nord-ouest d'Agadès. Ce gisement est mis en valeur par la Société des Mines de l'Air. Il se trouve dans des formations sédimentaires continentales, déposées à la fin du carbonifère. Ces formations sont disséminées sur la côte ouest du massif cristallin de l'Air.

Pour l'exploitation du minerai et son traitement, la Revue Industrie et Travaux d'Outre-Mer (avril 1970) précise que « dans la zone choisie pour le début de l'exploitation, c'est-à-dire dans le quartier Arlette, les morts terrains ont une épaisseur d'environ 35 à 40 m. Le planning prévoit l'extraction d'environ 6.000.000 de t en découverte de fin 1968 à fin 1972. Ensuite, les cadences augmenteront pour préparer la deuxième tranche de l'usine, celle qui portera la production à 1.500 t d'uranium contenu par an. A partir de 1975, l'extraction annuelle totale du stérile et du minerai atteindra environ 8.000.000 de t. Les moyens d'extraction seront alors renforcés, en particulier la taille des nouveaux engins sera plus grande.

» Pour mettre au point le procédé de traitement, un tonnage assez important a été prélevé par carottage. Le prélèvement a été traité dans l'atelier pilote du CEA à Bessines (près de Limoges). Les essais, qui ont été également suivis par la Société Ugine-Kuhlmann, ont abouti à la mise au point du procédé qui comporte, après concassage et broyage, un traitement chimique permettant d'obtenir un uranate de soude titrant environ 70 % en uranium. Ce produit, le yellow cake (gâteau jaune), ainsi appelé en raison de sa texture et de sa couleur, est un produit marchand prêt à être expédié aux usines de raffinage. Ce procédé de traitement est voisin

de ceux utilisés dans les usines de traitement françaises et américaines. Il s'en différencie par une consommation d'acide sulfurique nettement inférieure.

» L'usine de traitement qui est en cours de construction et dont l'architecte industriel est la Société Ugine-Kuhlmann a été conçue comme une unité capable de produire des concentrés contenant 1.500 t d'uranium métal par an. Cette usine comportera deux lignes de fabrication d'une capacité de 750 t d'uranium. La première doit être mise en service au début de 1971, la seconde au début de 1974. »

D'autre part, le Niger, le Commissariat français à l'Energie atomique (CEA) et un consortium industriel japonais ont conclu le 1er juin 1970 un accord concernant une action commune de recherches et de développement de mines d'uranium. Cette action concerne la région d'Akokan, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Arlit, où des indices sérieux ont été décelés.

En outre, l'exploitation des gisements de cassitérite de l'Air se poursuit et s'accroît, la production passant de 77 tonnes en 1960 à 124 tonnes de concentrés à 68,5 % en 1969. Sur ce total, 117 tonnes ont été exportées vers le Nigéria.

Le programme minier pour les prochaines années comporte la poursuite de différentes recherches minières et le Niger a édicté un Code minier ainsi d'ailleurs qu'un Code pétrolier. Le gouvernement nigérien a récemment accordé des permis de recherches pour la prospection d'hydrocarbures à des sociétés américaines. Enfin, en ce qui concerne l'énergie électrique, l'extension des centrales existantes ainsi que la mise en place d'équipements nouveaux sont prévues afin de répondre aux perspectives d'accroissement de la consommation. Il convient de souligner particulièrement que l'étude d'un site sur le Niger à 100 kilomètres en aval de Niamey a montré la possibilité d'installer un barrage hydro-électrique (dit « du W ») et que l'étude des possibilités hydro-électriques de deux affluents du Niger, le Mékrou et la Tapoa, est en cours.

Tous ces efforts doivent permettre au Niger, qui a la chance d'avoir sur son sol, avec l'uranium, l'une des matières premières de l'avenir, d'être mieux en mesure de répondre aux exigences socio-économiques que lui impose sa marche vers le développement.

# II. Le pétrole

## dans les Etats d'Afrique et de Madagascar

La politique pétrolière des Etats associés d'Afrique et à Madagascar (1) n'a pendant longtemps guère retenu l'attention du grand public. A l'échelle mondiale, ces pays jusqu'à une date récente, n'étaient guère importants en tant que consommateurs, producteurs et transformateurs de pétrole.

C'est tout récemment seulement, c'est-à-dire surtout depuis la deuxième moitié des années 60, que l'on a constaté la grande importance prise tout à coup par tous les hydrocarbures dans la plupart des pays associés. Il s'agit en l'occurrence de manifestations régionales de l'évolution du secteur pétrolier dans le monde, évolution qui se caractérise par trois tendances :

- accroissement constant des besoins de pétrole;
- accroissement du nombre de gisements d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) mis en exploitation dans de nouvelles régions;
- expansion constante des activités de raffinage, par la création de nouvelles capacités à de nouveaux endroits.

L'intensité et l'importance de cette évolution sont parfaitement susceptibles de modifier durablement certaines structures géographiques de la politique internationale en matière d'hydrocarbures. Dans ce contexte, les Etats associés d'Afrique comptent parmi les régions en voie de développement les plus riches de promesses.

### IMPORTANCE CROISSANTE DES HYDROCARBURES

Les milieux intéressés du monde entier suivent aujourd'hui avec la plus grande attention l'accession, au rang de producteurs de pétrole et de gaz naturel, de nombreux Etats africains devant lesquels s'ouvrent de belles perspectives. Des pays comme l'Algérie, le Nigéria et la Libye ont réussi en relativement peu de temps à prendre place parmi les premiers producteurs mondiaux d'hydrocarbures, illustrant les espoirs et les perspectives d'autres Etats africains.

(1) Il s'agit des 18 Etats associés au titre de la Convention de Yaoundé, plus les Etats de l'accord d'Arusha (Kenya, Ouganda, Tanzanie) et la Tunisie et le Maroc.

Parmi les Etats africains associés, le Gabon est déjà parvenu à occuper une place intéressante dans la statistique de la production mondiale de pétrole. Le Maroc, la Tunisie et le Congo-Brazzaville figurent eux aussi sur la liste des pays producteurs de pétrole. Des signes de la présence de réserves d'hydrocarbures susceptibles d'être exploités ont en outre déjà été relevés au Dahomey, au Cameroun, au Congo-Kinshasa et au Sénégal notamment.

Excepté au Maroc, la production régulière de pétrole n'a été entreprise dans les Etats associés d'outre-mer qu'à partir de 1956. Depuis lors, les résultats annuels de l'extraction de pétrole sont en augmentation constante et, en 1970, on en a extrait près de 9,5 millions de tonnes, pour la plupart exportées vers les pays de la Communauté européenne.

Toutefois, les perspectives de plus en plus concrètes de découvertes d'autres gisements revêtent beaucoup plus d'importance que les résultats atteints jusqu'à présent. Comme le montrent les cartes, les travaux de prospection couvrent une vaste région géographique. Ces derniers temps, la prospection a précisément connu un régime d'activité, les intérêts des prospecteurs s'étant portés vers les régions situées au large des rives occidentale et orientale du continent africain et autour de l'île de Madagascar. En outre, certaines régions d'Afrique centrale font pour la première fois l'objet de travaux de prospection.

Au cours des derniers mois de l'année 1969, des sociétés pétrolières de toutes tailles et de toutes nationalités se sont efforcées d'obtenir des concessions au large des côtes africaines. Aujourd'hui, une large ceinture de concession « offshore » longent les côtes africaines occidentales du Maroc jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Les côtes africaines de la Méditerranée, de l'océan Indien, de la mer Rouge et les côtes de Madagascar sont également le théâtre d'une activité intense des prospecteurs. Un coup d'œil (voir 3e page couverture) sur la carte montre qu'une partie importante de ces sondages offshore sont effectués dans des zones relevant des Etats africains associés.

( Voir suite page 17 )

---

Dans notre N° 4 du mois d'octobre 1970 nous avons publié dans la rubrique « RAPPORTS » des informations relatives au projet T.E.Z.A. au Burundi. Bien entendu il s'agissait de l'un des quatre projets théicoles de 500 h. chacun financé par le F.E.D.

Ces informations que nous avons portées à votre connaissance nous sont parvenues, par l'entremise de notre contrôleur délégué, par l'Institut des sciences agronomiques du Burundi.

Nous nous excusons de cette omission.

---

## Conseil

Dans le cadre des relations de la Communauté avec les E.A.M.A. et les P.T.O.M., le Conseil a arrêté la décision relative à l'affectation d'un montant complémentaire — 1 million d'unités de compte — au Fonds pour l'exécution des dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux originaires des Etats africains et malgache associés ou des pays et territoires d'outre-mer.

## Commission

**Visite du Vice-Président du Gouvernement malgache à la Commission des Communautés Européennes.**

M. Jacques Rabemananjara, Vice-Président du Gouvernement malgache et Ministre des Affaires étrangères ainsi que des Affaires sociales, a été reçu à la Commission des Communautés européennes.

Il s'est entretenu avec le Président Malfatti et M. Deniau, ainsi qu'avec leurs principaux collaborateurs, de plusieurs questions intéressant l'ensemble des Etats africains et malgache associés à la C.E.E.

Depuis le 1er janvier, M. Rabemananjara assure la présidence du Conseil de coordination des 18 E.A.M.A. A ce titre, il a surtout mis l'accent sur les intérêts de l'Association dans la perspective de l'élargissement des Communautés et sur la préparation du prochain Conseil d'association prévu à Tananarive vers le 22 avril 1971.

Il a également évoqué les perspectives de mise en application des systèmes de préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement.

Une autre partie des entretiens a été consacrée aux problèmes de développement de Madagascar dans le cadre de la nouvelle Convention de Yaoundé.

## VISITES DE M. DENIAU EN COTE D'IVOIRE...

Du 23 au 27 février, M. J.F. Deniau s'est rendu en Côte d'Ivoire, sur invitation du Président Houphouët-Boigny.

Ce séjour a été particulièrement marqué par un long entretien qu'a eu M. Deniau avec le Président de la République ivoirienne, suivi d'un déjeuner à la résidence de ce dernier.

A cette occasion, le Président Houphouët-Boigny a exposé la politique de développement économique et social de son pays et échangé ses vues avec M. Deniau sur les perspectives de l'Association de Yaoundé en cas d'élargissement des Communautés.

Lors d'une réunion de travail avec MM. Konan Bedie, Ministre de l'Economie et des Finances, Diawara, Ministre du Plan, et Sawadogo, Ministre de l'Agriculture, ont été examinées les perspectives du 3e F.E.D. en ce qui concerne la Côte d'Ivoire. Des conversations ont également eu lieu avec M. A. Assouan Usher, Ministre des Affaires étrangères, et M. Yare, Président

de l'Assemblée Nationale et Président en exercice de la Conférence Parlementaire de l'Association.

M. Deniau a en outre visité une partie des réalisations financées par le F.E.D. en Côte d'Ivoire.

## ...ET EN MAURITANIE

M. J.-F. DENIAU, Membre de la Commission, s'est rendu en visite officielle en Mauritanie, du 25 au 27 mars 1971, sur invitation de M. Moktar Ould DADDAH, Président de la République Islamique de Mauritanie.

Il a eu des entretiens avec le Président de la République et certains Membres de son Gouvernement, notamment au sujet de la mise en œuvre du 3ème Fonds Européen de Développement. Il a visité certaines des réalisations déjà financées par le F.E.D.

Il était accompagné de MM. P. DUCHATEAU, son Chef de Cabinet-adjoint et Yves ROLAND-GOSSELIN, Membre de son Cabinet.

## Le fonds européen de développement

Deux mois seulement après l'entrée en vigueur juridique de la deuxième Convention de Yaoundé, la Commission des Communautés européennes vient de prendre 23 DECISIONS DE FINANCEMENT qui constituent les premiers engagements du 3e F.E.D.

Il s'agit des projets et programmes suivants :

**Règlement des sommes dues à l'entreprise chargée des travaux de construction du premier tronçon du chemin de fer transcamerounais Yaoundé-Bélabo en République Fédérale du Cameroun.**

Ce projet a pour objet de permettre d'indemniser l'entreprise qui a construit le 1er tronçon de ce chemin de fer des difficultés techniques exceptionnelles et non prévisibles qu'elle a rencontrées au cours des travaux ainsi que des dommages financiers qu'elle a encourus du fait de la pluviométrie exceptionnelle qui a sévi sur cette région en 1966.

**Fixation d'un montant supplémentaire pour le programme de formation 1970-1971 au profit des ressortissants des E.A.M.A., P.T.O.M., D.O.M. :**

Le programme de bourses pour l'année académique 1970-71 a été financé sur les ressources du 2e F.E.D. (Décision de la Commission du 22 juillet 1970) et sur le budget de fonctionnement de la Commission des Communautés Européennes. Il avait été prévu au moment de la décision de la Commission que le solde du financement de ce programme serait financé sur les ressources du 3e F.E.D.

**Bonification d'intérêts forfaitairement appliqué à un prêt de la Banque Européenne d'investissement pour l'exten-**

**sion d'un complexe d'industries manufacturières en République Fédérale du Cameroun :**

Le projet consiste dans la prise en charge par le Fonds Européen de Développement d'une partie (3%) de l'intérêt demandé par la Banque au bénéficiaire du prêt. Il s'agit en l'occurrence d'une bonification d'intérêts forfaitaire dont l'octroi a été prévu dans les textes annexés à la 2e Convention de Yaoundé pour ce type d'investissement. Le prêt de la Banque est octroyé au taux de 8 1/2 %.

**Bonification d'intérêts forfaitairement appliqué à un prêt de la Banque Européenne d'investissement pour la création d'une minoterie pour la production de farine de blé et de mil en République de Haute-Volta :**

Le prêt consenti par la Banque est octroyé au taux de 8 1/2 %. La bonification d'intérêt est de 3%. Elle est forfaitairement appliquée parce que l'investissement, qui est réalisé dans une région peu industrialisée et fort éloignée des accès maritimes, répond aux conditions fixées pour son octroi dans les textes annexés à la nouvelle Convention d'Association.

**Financement complémentaire en vue de l'achèvement de la route Fort-Lamy/Guelendeng en République du Tchad :**

Le présent financement doit permettre l'achèvement du bitumage de la route Fort-Lamy/Guelendeng qui s'étend

sur 153 km et dont une partie a déjà été réalisée sur les crédits du 2e F.E.D.

**Financement du programme de participation des E.A.M.A. à des manifestations commerciales au cours des années 1971-1972-1973 :**

Ce programme constitue la continuation et le développement de l'action entreprise par la Commission des Communautés Européennes depuis trois années, sur les crédits du 2e F.E.D. en vue de favoriser la commercialisation et la promotion des ventes des produits exportés par les Etats associés. Le programme prévoit principalement le financement de la construction et de l'aménagement des stands, d'actions de promotion et de publicité, ainsi que des frais de perfectionnement du personnel des stands.

**Renforcement de l'adduction d'eau de Bamako (2e tranche) en République du Mali :**

Ce projet tend à compléter une 1re tranche d'un programme financé sur les crédits du 2e F.E.D. et visant à la réalisation d'installations de captage, de traitement, de refoulement et de distribution des eaux. La 2e tranche de ce programme, qui fait l'objet du présent projet a pour but la construction et l'équipement de 3 réservoirs enterrés, de trois châteaux d'eau ainsi que de l'aménagement de la station de surpression.

**Etudes routières de l'axe Niamey-Zinder-Goure (RN 1) — tronçon Tschadoua-Takiéta (PK 706 - PK 851) — tronçon Zinder-Mirriah (PK 903 - PK 924) en République du Niger :**

Le présent projet a pour objet l'établissement des dossiers d'exécution des travaux de bitumage sur les tronçons susmentionnés. Il prévoit également la recherche et l'exécution de puits et forages nécessaires à l'alimentation en eau des futurs chantiers. Ces deux tronçons constituent les derniers kms du grand axe routier Niamey-Zinder qui traverse le Niger d'Ouest en Est, qui n'aient pas encore fait l'objet d'étude ou de travaux financés sur les crédits du Fonds Européen de Développement.

**Extension de l'Ecole Nationale d'infirmiers de Niamey en République du Niger :**

Il s'agit de la construction dans l'enceinte de l'Ecole existante d'un amphithéâtre-bibliothèque, de deux internats pour 80 élèves, de 3 salles de laboratoire et de démonstration, de 2 logements et de 5 bureaux de moniteurs. Grâce à cet investissement le nombre des élèves qui s'élève actuellement à 97 pourra être porté à 155.

**Poursuite de l'opération de développement rural dans l'O.R.D. du Yatenga en République de Haute-Volta :**

Il s'agit de la prolongation, pour une période de 3 ans, du concours apporté par l'aide communautaire à l'opéra-

tion de développement rural entreprise par l'Organisme Régional de Développement (O.R.D.) du Yatenga dans la région du même nom. Le projet consiste dans la mise à la disposition de l'O.R.D. du Yatenga du personnel d'assistance technique et des moyens matériels et financiers appropriés pour assurer la réalisation d'un programme d'augmentation de la production rurale principalement axé sur l'amélioration des techniques d'exploitation traditionnelles.

**Extension du Collège Vogt de M'Volyé (Yaoundé) en République Fédérale du Cameroun :**

Le projet a pour objet la construction de différents locaux scolaires et d'internats en vue d'augmenter la capacité du collège Vogt situé à 4 km de Yaoundé, capitale de la République Fédérale du Cameroun. Les effectifs de l'Ecole pourront, grâce à cet investissement, être porté de 450 à 560 élèves (dont 390 internes).

**Collèges d'enseignement technique en République Fédérale du Cameroun :**

Le projet prévoit la construction de deux nouveaux collèges techniques, l'un à Bertoua et l'autre à Buéa et l'extension de trois établissements situés à Garoua, Bafoussam et Yaoundé. Pour chacun des cinq collèges le projet prévoit principalement la construction de classes, de bâtiments administratifs, de dortoirs, de logements et d'ateliers pour certains d'entre eux. Au total la capacité d'accueil des établissements techniques du pays sera avec le présent projet augmenté d'environ 900 places.

**Aménagement de la cuvette d'Andapa en République Malgache :**

Il s'agit de la continuation des actions entreprises par la Communauté Economique Européenne depuis 1962 en vue de l'aménagement de la Cuvette d'Andapa située près de la côte Nord-Est de Madagascar. Le but poursuivi est la valorisation des richesses agricoles de cette cuvette habitée par une population très active. La présente opération vise à l'aménagement d'une partie des surfaces cultivables : 4.200 ha sur les 17.000 ha de terres basses cultivables.

**Développement de la pêche en République du Mali :**

Le projet a pour objet le développement de la production piscicole dans la région du delta central du Niger au Mali par la mise en place d'une équipe d'encadrement de pêcheurs, la construction d'ateliers de réparation, la fourniture de matériel, l'aménagement de centres de commercialisation et la réalisation d'un programme de recherche technologique et de diversification des formes de commercialisation du poisson.

**Programme de formation de cadres pour coopératives et syndicats préfec-**

**toraux de communes en République Malgache :**

Le projet vise à la formation de 100 gérants et cadres de gestion de coopératives et organismes similaires (syndicats préfectoraux de commune) malgaches afin d'assurer un fonctionnement efficace et rentable de ces organismes dont le nombre s'élève à environ 500. Le programme qui s'étendra sur 4 années prévoit l'organisation de deux sessions de formation théorique de 6 mois entrecoupée d'une session de formation pratique de 6 mois dans les coopératives.

**Fixation d'un montant global pour le programme de colloques et le « Courrier de l'Association » du 1.1. au 31.12. 1971 :**

Ce programme d'information principalement destiné aux ressortissants des Etats et pays associés à la C.E.E. constitue la continuation des actions entreprises au cours des années précédentes par la Communauté Economique Européenne dans ce domaine. Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1971, il est prévu de réunir 960 participants au cours de 16 colloques. Six numéros du « Courrier de l'Association » paraîtront au cours de cette période.

**Sessions de perfectionnement et stages dans les services de la Commission pour ressortissants de E.A.M.A., P.T.O.M., D.O.M. pour 1971 :**

En 1971, 2 sessions de 3 mois seront organisées en faveur de 20 fonctionnaires ayant déjà une expérience approfondie de la fonction publique. Cinq étudiants originaires des Etats associés pourront bénéficier d'un stage de 6 mois dans les services de la Commission.

**Centres familiaux d'animateurs ruraux de Koni et de Tominian en République du Mali :**

Cette action s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par le Gouvernement malien en vue de mieux adapter les jeunes agriculteurs à leur milieu d'origine par un enseignement approprié. Le projet prévoit le recrutement de jeunes agriculteurs mariés et de leur femme venant d'un même village (2 à 5 ménages par village) et désireux d'y retourner après leur formation. Le centre de Koni formera 24 ménages par an dans le cadre d'une exploitation agricole, d'élevage et d'aviculture de 400 ha. Une formation spécifique sera dispensée aux femmes.

**Extension de l'alimentation en eau de la ville de Bobo-Dioulasso en République de Haute-Volta :**

Il s'agit de la réalisation de la partie « adduction » du programme d'extension de l'alimentation en eau de la ville de Bobo-Dioulasso. Les travaux comprennent la mise en place de nouvelles installations de captage, de traitement, de pompage, de refoulement, de stoc-

kage, d'adduction vers la chambre des vannes et d'alimentation en électricité. L'aménagement d'une 1re tranche du réseau de distribution sera assurée par l'aide bilatérale allemande.

**Financement complémentaire pour l'achèvement des travaux de la route Ouagadougou-Pô-frontière Ghana en République de Haute-Volta :**

Le présent financement a pour but d'augmenter le crédit d'engagement pris par la Commission le 6 mars 1967 pour l'achèvement des travaux de la route Ouagadougou-Pô-frontière Ghana. Le projet prévoyait l'aménagement et le bitumage de 163 km entre la capitale voltaïque et la frontière du Ghana.

**Financement complémentaire pour la réalisation du second tronçon du chemin de fer transcamerouais Belabo-N'Gaoundere en République Fédérale du Cameroun :**

Les résultats de l'appel d'offres lancé pour la construction de l'infrastructure du 2e tronçon de ce chemin de fer ont fait apparaître un dépassement important de l'engagement pris le 19 juin 1968 par la Communauté Economique Européenne. A la suite des négociations menées entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement camerounais, le dépassement a pu être ramené de 16,2 à 12,2 millions d'u.c. Le F.E.D. participe à ce dépassement.

**Poursuite de l'action d'animation féminine en République du Niger :**

Le projet vise à la poursuite et à l'extension de la campagne d'animation féminine entreprise depuis bientôt 2 ans, principalement sur les ressources du 2e F.E.D. dans cinq départements situés dans la zone la plus peuplée du Niger. C'est en raison des résultats très encourageants obtenus par cette action auprès de la population concernée que la Commission des Communautés Européennes a décidé de prolonger cette action de trois ans.

**Attribution sur les crédits du 3e F.E.D. d'un crédit global de 5.000.000 u.c. pour le financement d'actions de coopération technique et de 1.000.000 u.c. pour des actions de surveillance des travaux.**

Il s'agit de la mise à la disposition de l'Ordonnateur principal du Fonds Européen de Développement d'un crédit global pour le financement par une procédure dite accélérée, d'études et actions de coopération technique liée destinées à parfaire les dossiers de présentation et d'exécution des projets présentés à la Commission par les Etats associés ainsi qu'au financement d'études et d'action de coopération technique générale intéressant l'ensemble des Etats associés. Un million

d'u.c. ont été bloqués pour le financement, hors projet, d'aides à l'exécution et à la surveillance des travaux.

**AUTRES DECISIONS DE FINANCEMENT**

Deux autres décisions de financement ont également été prises par la Commission. Il s'agit de deux financements sur les aides non remboursables du deuxième Fonds Européen de Développement. Le Comité du F.E.D. s'était prononcé favorablement à leur sujet au cours de la 52e réunion du Comité du 16 février 1971.

Il s'agit des décisions de financement suivantes :

**Affectation d'un crédit aux crédits ouverts au titre de l'assistance technique liée aux investissements et de la coopération technique générale**

Le montant représente les sommes versées à la Banque Européenne d'Investissement jusqu'au 31 décembre 1970, par les bénéficiaires des prêts à des conditions spéciales, au titre du remboursement de ces prêts (capital et intérêts), déduction faite des commissions à la Banque. Il avait été convenu lors des négociations pour le renouvellement de l'Association que les sommes seraient affectées aux crédits de « procédure accélérée » pour le financement des études et d'actions d'assistance technique.

**Infrastructure électrique : étude ligne haute tension Kigoma-Mururu et construction ligne moyenne tension « Boucle de Kigali » en République du Rwanda :**

Le financement de l'étude de la ligne haute tension Kigoma-Mururu vise à la jonction du réseau national rwandais à une centrale congolaise, celle de la Mururu, implantée sur le fleuve Ruzizi, formant frontière entre le Congo et le Rwanda. Elle transportera l'énergie produite à Mururu jusqu'à Kigoma, poste lui-même relié à Kigali par une ligne haute tension actuellement en cours d'étude. La construction de la « Boucle de Kigali » vise à alimenter la zone Est de Kigali ainsi que le Parc industriel de la capitale financé sur les ressources communautaires.

**Conseil d'association CEE-EAMA**

Le Conseil d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés tiendra sa 11ème session le jeudi 22 avril 1971 à 11 heures.

Sur invitation des E.A.M.A. et plus particulièrement du Gouvernement mal-

gache, cette session se déroulera à Tananarive, sous la présidence de M. Yvon BOURGES, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes.

La délégation des Etats associés sera conduite par M. Jacques RABEMANANJARA, Vice-Président de la République malgache, Ministre des Affaires Etrangères, Président en exercice du Conseil de Coordination des E.A.M.A.

En premier lieu, le Conseil d'Association sera appelé à adopter son Règlement intérieur et à approuver le Règlement intérieur du Comité d'Association. Le Conseil d'Association devra également adopter deux décisions, l'une sur la délégation de compétences du Conseil d'Association au Comité d'Association, et l'autre sur la procédure d'information et de consultation en matière de politique commerciale.

Par ailleurs, le Conseil d'Association procédera à la nomination du Président et à la désignation des juges et suppléants de la Cour arbitrale de l'Association.

Le Conseil d'Association examinera en outre les questions qui se posent encore au sujet de la définition de la notion de « produits originaires » et des méthodes de coopération administrative.

Feront également l'objet des délibérations du Conseil d'Association d'une part, le régime fiscal et douanier applicables dans les Etats associés aux marchés financés par la Communauté et d'autre part, la réglementation commune relative aux clauses et conditions générales applicables à la passation et à l'exécution des marchés publics financés par le FED.

En outre, le Conseil procédera à un échange de vues sur l'orientation générale de la coopération financière et technique.

A l'ordre du jour figure également l'examen de la résolution adoptée par la Conférence parlementaire de l'Association.

La délégation de la Communauté informera les pays associés, d'une part sur les négociations d'adhésion avec le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande et la Norvège et, d'autre part sur la mise en œuvre du système des préférences généralisées.

Enfin, le Conseil d'Association sera saisi d'une communication des Etats associés concernant les mesures à prendre en faveur du sucre originaire des E.A.M.A. et procédera à la consultation des Etats associés sur le projet de règlement relatif à l'importation dans la Communauté des produits de la pêche originaire des Etats africains et malgache associés.

## Banque Européenne d'Investissements

La Banque Européenne d'Investissement a conclu le 10 mars 1971 avec la « Générale Congolaise des Mines - Gécomines » de Lubumbashi, société d'Etat de la République Démocratique du Congo, un contrat de prêt de 16 millions d'unités de compte (8 millions de Zaïres) d'une durée de 8 ans, au taux de 8,5 % l'an. Ce prêt est destiné au financement partiel du projet d'extension des installations minières et industrielles de cette société qui exploite d'importants gisements de cuivre dans la région du Haut-Katanga.

Le projet prévoit l'augmentation de la capacité annuelle de production de cuivre de la Gécomines de 360.000 à 460.000 t et de celle de cobalt de 10.000 à 16.000 t. Sa réalisation aura des effets économiques très importants en termes de valeur ajoutée, de recettes fiscales et de gains nets en devises; elle permettra en outre la création de 4.700 emplois nouveaux. La Gécomines occupe une place particulièrement importante dans l'économie congolaise; elle fournit dès à présent à la République Démocratique du Congo environ les 2/3 de ses recettes d'exportation et la moitié de ses ressources budgétaires. Grâce à l'extension projetée, le Congo devrait retrouver approximativement la place relative qu'il occupait sur le marché mondial du cuivre avant 1960.

Le coût du projet est estimé à 101,2 millions d'unités de compte (50,6 millions de Zaïres).

Le prêt bénéficie de la caution solidaire de la République Démocratique du Congo. Cette opération constitue la première intervention de la Banque Européenne sur ses ressources propres dans ce pays; elle est aussi la première effectuée dans le cadre des dispositions de la nouvelle Convention de Yaoundé II entre la Communauté Economique Européenne et les dix-huit Etats africains et malgache associés qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1971.

A l'occasion de la cérémonie de signature du contrat de prêt au bénéfice de la Société Gécomines, le Président de la Banque Européenne d'Investissement, Monsieur Yves Le Portz, a exprimé sa satisfaction d'être en mesure, quelques semaines seulement après l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé II, de conclure la première opération en application des dispositions de cette Convention, qui constitue également la première intervention directe de la Banque en faveur de la République Démocratique du

Congo. Il a souligné, par ailleurs, que le montant de ce prêt est le plus important qui ait jamais été accordé par la Banque dans les Etats africains et malgache associés. Il a exprimé l'espoir que l'accent ainsi mis dans la nouvelle Convention sur l'aide à l'industrialisation, les innovations intervenues en matière de modalités de financement ainsi que le rôle imparté à la Banque permettront à celle-ci de contribuer, encore davantage, au développement de l'économie des Etats associés.



A gauche : au milieu, le président de la B.E.I., M. Yves Le PORTZ, à sa droite, (plume en main) M. Sjoerd BOOMSTRA, vice-président, et à sa gauche M. Lucas ROSANIA, vice-président.

En face : (de droite à gauche) S. Exc. M. Joseph NZABI, Ambassadeur de la RDC auprès des C.E., MM. Damien KANDOLO, président du Conseil d'Administration de la Gécomines, Valentin BINDO-ALBI, ministre-conseiller à l'Ambassade de la RDC.

Dans sa réponse, S.E. le Colonel Joseph Nzabi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique du Congo auprès des Communautés Européennes, a mis l'accent sur l'intérêt primordial de la réalisation du projet Gécomines pour son pays et s'est félicité, au nom du Chef de l'Etat, S.E. le Lieutenant Général Joseph Mobutu, et de son gouvernement, de la contribution appréciable que la Banque Européenne d'Investissement apporte ainsi à l'essor économique de la République Démocratique du Congo.

Le contrat de financement a été signé par Messieurs Damien Kandolo et Robert Cayron, respectivement Président du Conseil d'Administration et Administrateur Directeur Général de la Gécomines et, pour la Banque, par son Président, Monsieur Yves Le Portz.

Le contrat de cautionnement a été signé par S.E. le Colonel Joseph Nzabi et, pour la Banque, par son Vice-Président, Monsieur Sjoerd Boomstra.

( suite de la page 16 )

Presque tous les jeunes Etats ont entrepris de construire leur propre raffinerie. En annexe, une industrie pétrochimique importante commence aussi à se développer dans quelques pays.

Ces quelques indications et le **tableau 1** suffisent pour illustrer l'intérêt tout neuf que les Etats africains associés et Madagascar portent à la politique pétrolière.

**Tableau 1. — Activités pétrolières dans les Etats associés d'Afrique et à Madagascar**

PAYS	Prospection		Production de pétrole brut		Gaz naturel	Raffineries (1)	Pétrochimie (1)
	Terre ferme	Offshore	Terre ferme	Offshore			
Burundi							
Cameroun	•	•	+		+		
Centrafrique							
Tchad	•						
Congo-Brazzaville	•	•	•				
Congo-Kinshasa	•	•	+		+	•	
Dahomey	•	•		•			
Gabon	•	•	•	•		•	
Côte d'Ivoire	•	•				•	
Kenya	•	•				•	
Madagascar	•	•				•	
Mali	•						
Mauritanie	•	•					
Maroc	•	•	•	+	•	•••O	•
Niger	•						
Rwanda							
Sénégal	•	•	+	+	+	•	
Somalie	•	•					
Tanzanie	•	•				•	
Togo	•						
Tunisie	•	•	•		•	•O	•
Ouganda							
Haute-Volta							

+ Découvertes sans valeur commerciale.  
(1) Chaque • est une installation et chaque O est une installation prévue dans le plan ou en construction.

## Gisements d'hydrocarbures exploités et perspectives d'exploitation

C'est au milieu des années 50 que l'Afrique a figuré pour la première fois, avec des quantités dignes d'être mentionnées, sur la liste des producteurs de pétrole. Depuis lors, le continent africain connaît un accroissement rapide de sa production de pétrole : dès 1960, la limite des 10 millions de t étaient dépassée; en 1963 déjà, celle des 50 millions de t étaient atteinte; en 1967, les résultats étaient de 150 millions de t et pour 1970, la production est évaluée à 272 millions de t, ce qui correspond exactement à 12 % de la production pétrolière mondiale (cf tableau 2). Les statistiques africaines en matière d'extraction permettent en outre de faire cette constatation remarquable qu'à l'exception de l'Angola, l'ensemble des pays africains producteurs de pétrole sont, ont été, ou envisagent d'être associés à la Communauté. Il convient, il est vrai, de dire ici que cette situation ne résulte pas d'une politique délibérée de la Communauté, mais qu'elle est en fait le résultat de développements dus au hasard, qui étaient encore imprévisibles lors de la conclusion des accords d'association.

Ce recensement serait incomplet si l'on ne citait pas les importants gisements de gaz naturel déjà en exploitation en Afrique du Nord et dont la production augmentera au même rythme que les possibilités de commercialisation sur les marchés d'Europe et même des Etats-Unis.

L'Afrique du Nord compte dès aujourd'hui parmi les grandes régions productrices de pétrole. Toutefois, le flux toujours plus important de pétrole et de gaz naturel qui arrive sur le marché mondial ne provient pas seulement des pays producteurs traditionnels d'Afrique du Nord; les pays situés au sud du Sahara font leur apparition sur la liste des producteurs de pétrole et ils ont dès à présent attiré l'atten-

tion du monde en tant que régions de prospection riches de perspectives.

La carte géologique d'Afrique montre que, même dans le sud du continent, il existe des dépôts sédimentaires importants qui s'étendent — avec quelques interruptions — de la dépression du Kalahari à la cuvette du Congo. En outre, l'ensemble du continent est entouré de dépôts sédimentaires d'origine marine qui forment la bande côtière et le socle continental de toute l'Afrique.

Ces zones sédimentaires, qui offrent à la prospection pétrolière de bonnes perspectives de succès, sont dans les grandes lignes connues depuis longtemps. Les débuts de la prospection sur le continent datent même du temps de la première guerre mondiale. Bien entendu, ces travaux d'exploration n'ont été jusqu'à présent entrepris que d'une façon hésitante. D'ailleurs, jusqu'à ces dernières années, aucune grande découverte de gisement de pétrole et de gaz naturel n'avait été enregistrée.

Il y avait à cela deux raisons déterminantes : d'une part, le climat et le terrain constituaient une barrière difficile à franchir qui empêchait d'accéder à l'intérieur du continent; d'autre part, les problèmes prévisibles d'exploitation et de transport du pétrole à partir de régions éloignées et difficilement accessibles faisaient apparaître de telles tentatives d'exploitation comme économiquement peu défendables, d'autant plus que les besoins locaux et régionaux étaient pratiquement inexistantes. Toutefois, ces difficultés naturelles ne constituent plus d'obstacles insurmontables pour les techniques modernes d'exploitation, et l'accroissement des besoins de pétrole dans le monde entier pousse aujourd'hui à l'extension des travaux de prospection à de nouvelles régions.

**Tableau 2. — Développement de la production de pétrole brut en Afrique (1)**

(1.000 tonnes)

	Début de l'exploitation		1960	1965	1969	1970
Maroc	1918/1943	●	92	103	60	40
Algérie	1955	O	8.500	26.000	44.000	46.000
Gabon	1956	●	800	1.264	5.000	5.350
Angola	1958		100	700	2.500	4.300
Nigéria	1958	x	900	14.376	26.000	53.000
Congo-Brazzaville	1960	●	52	71	—	—
Libye	1961		—	58.800	150.000	159.000
Tunisie	1966	●	—	—	3.400	4.100
<b>TOTAL</b>			<b>10.444</b>	<b>101.314</b>	<b>230.960</b>	<b>272.190</b>

(1) Sans l'Egypte.

● Etat associé.

O Association en préparation.

x Association terminée.



## ESSOR IMPORTANT DES ACTIVITES D'EXPLORATION

A vrai dire, depuis le milieu des années 50, plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest ont pu entreprendre l'extraction régulière et économique du pétrole et ont ainsi fourni la preuve qu'il existe au sud du Sahara des perspectives pétrolières intéressantes. Ce sont surtout les résultats des premiers forages au large des côtes qui ont fait rebondir l'intérêt porté aux travaux de prospection en Afrique, au sud du Sahara. Un premier forage offshore a été effectué en 1961 au large des côtes du Gabon; en 1963, des plates-formes de forage ont commencé leurs activités dans les eaux territoriales du Nigéria et du Congo-Brazzaville; en 1965, un premier forage offshore a été effectué au Cameroun et en 1966 des travaux de forage ont été entrepris au Sénégal, ainsi qu'à Cabinda et au Sahara espagnol; en 1968, le premier forage offshore effectué au large des côtes du Dahomey s'est révélé exploitable.

De nombreux autres signes de l'existence de gaz et de pétrole ont depuis lors été relevés dans les régions côtières. Les résultats actuels de l'exploitation permettent selon toute vraisemblance de conclure qu'une faible partie seulement des gisements ont été découverts jusqu'à présent, et que d'autres gisements importants attendent leur découverte dans le sol de toutes les régions côtières du continent africain.

A de rares exceptions près, tous les Etats associés ont maintenant entrepris des travaux de prospection dans le but d'exploiter des gisements d'hydrocarbures. Sur les 23 pays engagés dans ces recherches, 18 ont entrepris des travaux

de prospection qui ont atteint des stades différents; dans 14 de ces pays, la prospection s'étend aussi aux régions situées au large des côtes; dans ce contexte, il convient aussi d'attirer l'attention sur le fait que, dans certains cas, la prospection va de pair avec la recherche d'uranium à laquelle des sociétés pétrolières s'intéressent également.

## EXPANSION DES RAFFINERIES DE PETROLE

La première petite raffinerie établie dans les Etats africains associés a été construite au Maroc au début des années 50. C'est seulement 13 ans plus tard qu'une deuxième raffinerie plus importante est entrée en service au Maroc; grâce à elle, la capacité de raffinage du pétrole dans les pays associés a pour la première fois dépassé un million de tonnes par an. Elle a, en même temps, inauguré une série ininterrompue de construction de raffineries dans d'autres Etats.

1964 : Kenya, Sénégal, Tunisie  
1966 : Côte d'Ivoire, (Nigéria)  
1967 : Madagascar, Tanzanie  
1968 : Gabon, Congo-Kinshasa.

Au milieu de l'année 1970, neuf des Etats africains associés disposaient ensemble de 10 raffineries dont 9 sont entrées en service entre 1963 et 1970. D'autres installations sont en outre envisagées ou ont atteint un degré avancé d'élaboration. De 1960 à 1970, la capacité de raffinage du pétrole est passée de 100.000 t à 8,6 millions de tonnes par an. Au début de 1970, le continent africain comptait au total 26 raffineries en service, dont 10 étaient situées dans les Etats africains associés (cf. tableau 3).

**Tableau 3. — Données techniques des raffineries dans les Etats africains associés et à Madagascar**

Situation : début 1970.

Pays	Société (1)	Emplacement	Mis en service	Type de Raffinerie	Distillation	Cracking	
					1 000 t par an		
Congo-Kinshasa	Société Congo-Italienne de Raffinage (SOCIR)	Kinlao-Moanda	1968	D/R	690	—	175 cat
Gabon	Société Equatoriale de Raffinage	Port-Gentil	1967	D/R/C	600	325 vis	—
Côte-d'Ivoire	Société Ivoirienne de Raffinage	Abidjan	1965	D/R	900	—	121 cat
Kenya	East African Oil-Refineries Ltd.	Mombasa	1963	D/R/B	1 900	—	150 cat
Madagascar	Société Malgache de Raffinage	Tamatave	1966	D/R	500	—	50 cat
Maroc	Société Cherifienne des Pétroles (SCP)	Sidi-Kacem	1952	D/C/R	450	207 cat	54 cat
"	S.A. Marocaine-Italienne de Raffinage (SAMIR)	Mohammedia	1962	D/R	1 300	—	292 cat
Sénégal	Société Africaine de Raffinage (SAR)	Dakar	1963	D/R	600	—	80 cat
Tanzanie	Tanzanian Italian Petroleum Co. (TIPER)	Dar-es-Salaam	1966	D/R	600	—	175 cat
Tunisie	Société Tuneso-Italienne de Raffinage (STIR)	Bizerta	1963	D/R	1 000	—	149 cat
Afrique associée (total)					8 540	325 vis 207 cat	1.322 cat

(1) Participations, voir Tableau 4.

D = Distillation  
R = Reforming  
C = Cracking  
B = Bitumen

cat = catalytic process  
vis = Visbreaker

A l'exception d'une raffinerie de Tanzanie, qui est la propriété exclusive de la société italienne d'Etat ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), toutes les autres raffineries sont la propriété de plusieurs sociétés pétrolières; cette structure de propriété fondée sur le consortium est une caractéristique des raffineries des Etats africains associés. Dans la plupart des pays, presque toutes les grandes sociétés pétrolières internationales sont copropriétaires de chaque raffinerie.

L'Etat a des participations dans les raffineries en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Maroc, au Nigéria, au Sénégal, au Congo-Kinshasa, en Tunisie et au Gabon où, à côté des intérêts français, américains, néerlandais, anglais et belges, les gouvernements du Gabon, du Congo-Brazzaville, du Tchad et de la République centrafricaine sont copropriétaires de la Société équatoriale de raffinage.

Il est de notoriété publique que pour certains projets de constructions nouvelles et d'agrandissements, comme par exemple au Maroc et en Tunisie, l'espoir de bénéficier dans le Marché commun européen de facilités d'écoulement pour les produits pétroliers raffinés, a joué un rôle important dans les décisions relatives aux investissements.

#### **NECESSITE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS**

Les développements ultérieurs de la politique pétrolière dans les Etats africains associés demanderont d'importants investissements de capitaux.

Dans ce contexte, il semble important de faire remarquer que la mise en exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel compte parmi les activités économiques qui comportent le plus de risques. Sur un nombre déterminé de forages, quelques-uns seulement ont des chances réelles d'être exploitables. Impossible de prédire avec certitude, dans la loterie des forages, où sortira le gros lot et qui sera le gagnant.

L'histoire du pétrole est riche en exemples de recherches interrompues par une société après des années de dépenses et d'efforts infructueux, alors que les sondages du nouvel acquéreur de la concession devenue libre sont d'emblée couronnés de succès.

C'est ainsi que l'une des branches les plus importantes de l'économie moderne est fondamentalement assujettie au jeu de facteurs aléatoires: l'amélioration continue des connaissances scientifiques et l'expérience accrue des spécialistes permettent sans doute d'en restreindre l'influence sans toutefois l'éliminer complètement.

La continuité nécessaire dans la mise en exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel est tributaire de la loi des grands nombres. En effet, l'efficacité de ce principe influence aussi dans une large mesure la structure économique du secteur pétrolier. L'activité de la première phase de l'industrie pétrolière se caractérise par le degré élevé d'interdépendance des sociétés, par leur passage du stade

du consortium au stade de l'entreprise à participation, et par une utilisation de capitaux dépassant de beaucoup les normes habituelles: « La phase exploratoire est caractérisée par une très grande incertitude et demande des ressources financières importantes. Ces deux caractéristiques de l'exploration pétrolière aident aussi à comprendre pourquoi l'industrie pétrolière se caractérise par une intégration très poussée et pourquoi elle s'étend sans cesse à de nouvelles régions » (1).

Le tableau 4 montre qu'aujourd'hui les sociétés pétrolières de presque tous les pays industrialisés se sont engagées dans les Etats associés d'Afrique et à Madagascar. Par sa large dispersion internationale, cet engagement représente pour les pays associés une garantie importante que les fonds nécessaires aux investissements indispensables au développement de leur potentiel pétrolier peuvent être mis à leur disposition.

Dans la période d'après-guerre allant de 1946 à 1969, un total de 9,4 milliards de dollars ont été investis sur le continent africain dans l'industrie pétrolière, ce qui correspond à peu près à 2,5 % de l'ensemble des investissements mondiaux dans le secteur pétrolier. Ventilés par secteur, il apparaît que deux tiers au moins de ce montant global, à savoir 6,2 milliards de dollars, ont été investis dans le domaine des matières premières, c'est-à-dire de la mise en exploitation et de la production de pétrole et de gaz naturel. D'autres secteurs ont absorbé aussi divers montants (la commercialisation: 1,3 milliard de dollars; les pipe-lines: 1,0 milliard de dollars; les raffineries: 0,7 milliard de dollars et les divers, comprenant la pétrochimie: 0,2 milliard de dollars).

La masse de ces dépenses d'investissements concerne l'Afrique du Nord et seule une partie beaucoup plus modeste de ceux-ci a bénéficié aux pays situés au sud du Sahara.

#### **COOPERATION PETROLIERE**

Etant donné que les besoins en pétrole iront toujours croissant et que les pays européens utilisateurs ne disposent que de gisements insuffisants sur leur territoire, il est compréhensible que ces pays, dans le cadre d'une politique de diversification géographique de leurs sources d'approvisionnement, suivent attentivement ces nouvelles possibilités et les nouveaux développements annoncés. Les pays des Communautés européennes pourraient éventuellement envisager, dans le cadre d'une interdépendance de leurs intérêts pétroliers communs, de nouvelles relations avec leurs partenaires associés.

---

(1) Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales: « Petroleum, Exploration — Capital Requirements and Methods of Financing », New York, 1962, p. 5.

En ce qui concerne les territoires associés, un autre aspect retient encore l'attention et pourrait exercer dans certains cas une influence durable sur les possibilités de développement. Le manque d'énergie et la pénurie de capitaux — deux facteurs qui freinent la croissance économique — pourraient être compensés par la mise en exploitation de gisements d'hydrocarbures connus.

La fonction complémentaire des pays consommateurs de pétrole et des pays producteurs de pétrole offre de nombreuses possibilités de coopération véritable. A une époque où les structures traditionnelles de la politique pétrolière internationale commencent à se modifier, les intérêts et les

efforts communs des pays membres des Communautés européennes d'une part, et leurs partenaires associés d'autre part, peuvent contribuer au développement de nouvelles formes durables de coopération entre une politique des matières premières et une politique de développement, et ce, dans un esprit de solidarité dont le président DIORI, du Niger, a dit en s'adressant au président du Conseil d'association :

« ...Les Etats associés considèrent leur association à la Communauté comme un engagement de nature politique, fondé sur le sentiment d'une solidarité particulière et dépassant de ce fait de simples arrangements d'ordre économique et commercial. »

**Tableau 4. — Répartition des intérêts pétroliers d'après la nationalité des sociétés dans les Etats africains et malgache associés**

Nationalité de la Société	Société avec siège social dans les pays des Communautés européennes						Sociétés ou pays non membres des Communautés européennes						
	CFP	elf/ERAP	ENI	PETROFINA	ROYAL DUTCH SHELL	DEMINEX	autres	AUTRICHE	U S A	ROYAUME UNIE	CANADA	ISRAEL	ENTREPRISE DE L'ETAT
Cameroun		E							E				E
Congo (Brazzaville)		EP	E						E				
Congo (Kinshasa)			R	E	E			E	E				R
Côte d'Ivoire	R	ER			R				ER	R			R
Dahomey									EP		E		
Gabon		EPR		R	EPR	E			EPR	R			R
Kenya					ER				R	ER			
Madagascar	ER	ER	E		R				ER	R		E	R
Mali		E								E			
Maroc	R	EPR	EPR	E		E	R		E Ch				EPR ch
Mauritanie									E				
Niger									E				
Sénégal	ER	RE			R		R		ER	ER			R
Somalie						E			E				
Tanzanie			ER		E					E			
Tchad		E							E				
Togo									E				
Tunisie	EP	EP	EPR					E	E				EPR

E = Exploration

P = Production

R = Raffinerie

Ch = Pétrochimie

# III. Energie

et

# Communauté Européenne

## Le contexte économique et politique de la Communauté européenne

L'édification par étapes de la Communauté européenne répond à des exigences objectives de l'économie moderne qui ne se sont fait jour dans l'opinion publique qu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Il y a peu de temps que l'on a pris conscience du fait que les événements enregistrés sur les marchés mondiaux influencent directement ou indirectement les marchés nationaux. Ce phénomène contribue certainement à ennoblir la fonction assignée au commerce international, considéré désormais par tous comme un facteur décisif de l'expansion conjointement, bien entendu, avec la production interne.

Rien de plus naturel que, pour faire face à la compétition sur le plan international où se manifestent de gigantesques structures économiques, on ait pris en Europe l'initiative d'organiser un espace économique intégré : ainsi voulait-on

que les dimensions agrandies de ce dernier (bien supérieures à celles des espaces nationaux) permettent de bénéficier entièrement des économies d'échelle, souvent caractérisées par l'introduction de techniques plus avancées qui, à leur tour, doivent être étayées par une production en série.

C'est pour cette raison que, par le biais de l'article 110 du Traité de Rome, la Communauté a attribué dès le début une grande importance à la division internationale du travail qui, permettant une spécialisation plus conforme aux aptitudes de chacun, harmonise l'intérêt communautaire avec celui plus vaste de la collectivité mondiale.

Les quelques chiffres qui suivent, relatifs aux échanges de la Communauté européenne avec le reste du monde de 1958 à 1969, illustrent certains aspects caractéristiques de la vie de cet espace économique.

**Tableau 1**  
**Echanges commerciaux de la C.C.E. avec les pays tiers.**

	Produits alimentaires		Produits énergétiques et matières premières		Machines et matériel de transport - autres produits industriels		Total	
	10 <sup>6</sup> \$	%	10 <sup>6</sup> \$	%	10 <sup>6</sup> \$	%	10 <sup>6</sup> \$	%
<b>1958</b>								
Importations	4 020	25,1	7 548	47,1	4 452	27,8	16 020	100
Exportations	1 524	9,7		9,5	12 672	80,8	15 672	100
Solde	- 2 496		- 6 072		+ 8 220		- 348	
<b>1969</b>								
Importations	6 654	17,3	14 729	38,2	17 173	44,5	38 556	100
Indice (1958 = 100)	166		195		386		241	
Exportations	2 629	6,8	2 596	6,7	33 568	86,5	38 793	100
Indice (1958 = 100)	173		176		265		248	
Solde	- 4 025		- 12 133		+ 16 395		+ 237	

Ces données nous amènent notamment à faire les remarques suivantes :

- comme cela était prévisible, on notera avant tout la complémentarité du commerce de la Communauté avec celui des pays tiers : produits alimentaires - énergétiques - matières premières prédominant dans les importations (ils représentent 55,5 % du total en 1969) contre machines - produits industriels qui constituent 86,5 % du total des exportations;
- comme conséquence de la libéralisation du commerce international, on constate un second phénomène : l'accroissement particulièrement sensible des importations de machines et de produits industriels (à peu près le quadruple en l'espace de 11 ans).

Ce qui précède illustre clairement le mécanisme qui régit la vie de la Communauté, laquelle doit exporter pour contrebalancer l'importation inévitable non seulement de matières premières, de produits énergétiques et alimentaires, mais également celle de produits industriels, provenant de pays hautement industrialisés de différentes parties du monde. Cela implique que le dispositif d'exportation de la Communauté européenne augmente continuellement son rendement et qu'à l'intérieur, la Communauté adopte une discipline stricte et vigilante de l'évolution de ses facteurs de production, afin d'assurer que ces derniers restent toujours compétitifs avec l'extérieur. C'est là une question non pas de choix, mais de survie !

Cet impératif déterminera le comportement de la Communauté face à de nombreux problèmes.

## L'EVOLUTION DES FACTEURS DE PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE

L'orientation de l'activité économique dans l'espace communautaire étant imposée de façon extrêmement rigoureuse, il va de soi que l'instinct de conservation des opérateurs économiques en tire les conséquences, en essayant d'exploiter de manière optimale tous les facteurs de production et d'en réduire le coût.

Si l'on jette un regard, même rapide, sur la structure économique et sociale de la Communauté, on constate que plus on va de l'avant, plus les possibilités effectives de peser sur le coût des facteurs de production tendent à diminuer : le coût de la main-d'œuvre (même si celui-ci présente jusqu'ici des différences sensibles avec les niveaux atteints aux Etats-Unis pour des activités comparables) est déjà suffisamment élevé pour que nous puissions conclure que, dans le futur, nous devons nous habituer à une main-d'œuvre coûteuse, dont la raréfaction rendra par ailleurs nécessaire un développement constant des investissements d'automatisme.

Ajoutons à cela que la comparaison qualitative de la production facilitée par le développement du commerce international, augmente la nécessité de spécialiser ladite production, ce qui en d'autres termes signifie une augmentation continue de l'apport de capital par unité de production.

Mais l'augmentation de capital (machines) comporte à terme (la main-d'œuvre restant stable ou presque stable) une consommation accrue d'énergie. Le phénomène est en effet le résultat de deux tendances opposées :

D'un côté, l'amélioration du rendement, stimulée par le progrès technique, tend à comprimer la demande d'énergie par unité produite jusqu'aux limites imposées par la physique; de l'autre, le remplacement du travail manuel par un travail mécanique est destiné à croître sans fin conjointement avec le progrès et l'évolution du niveau de vie. A cet égard, soulignons qu'à niveau de main-d'œuvre égal ou presque, pour augmenter la production d'une unité il faudra consommer toujours plus d'énergie. En d'autres termes, l'efficacité de l'énergie marginale est décroissante tout comme l'est celle du capital; on peut en avoir la preuve en considérant l'évolution du rapport valeur de la production-consommation d'énergie, qui, pour les pays très avancés, est nettement inférieur à celui des pays qui n'ont pas atteint un niveau égal de développement économique.

On comprend donc mieux les raisons pour lesquelles depuis quelques années, le problème de l'énergie éveille dans la Communauté des Six un intérêt de plus en plus grand, infiniment supérieur à celui suscité dans le passé.

On a déjà beaucoup écrit et l'on insiste toujours davantage sur l'incidence du coût de l'énergie sur le développement économique. Le fait n'est pas surprenant pour deux raisons essentielles :

- a) Comme « bien de production » l'énergie est extraordinairement répandue dans les activités économiques les plus variées et comme « bien de consommation » elle caractérise le niveau de vie d'une collectivité.
- b) Les conclusions qui en découlent sont propres à déterminer l'orientation et le dosage des mesures et des interventions constituant la politique de l'énergie.

La complexité du phénomène (multiplicité des mécanismes qui conditionnent l'expansion) et l'insuffisance des données statistiques font qu'une étude sur ce sujet est particulièrement ardue, surtout lorsque l'on veut procéder à des évaluations quantitatives. En général, on reconnaît qu'il y a intérêt à limiter une telle étude aux aspects essentiels du problème et plus précisément :

- 1) à l'incidence du coût de l'énergie sur la localisation des entreprises,
- 2) à l'incidence du coût de l'énergie sur la concurrence internationale,
- 3) à l'incidence du coût de l'énergie sur le développement économique général.

En ce qui concerne le point 1, il est clair que sur le plan de l'offre d'énergie, l'Europe d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle d'il y a 20 ans par exemple. A cette époque, certaines régions bénéficiaient encore de l'héritage du passé : une offre de charbon relativement bon marché (produit sur place) avait en effet attiré (et continuait à attirer) des concentrations d'importantes activités industrielles (industries de base principalement). Aujourd'hui, la situation tend à se modifier radicalement car en raison de l'utilisation croissante des hydrocarbures et grâce à leur transport par « pipeline », particulièrement économique et commode, l'énergie peut être distribuée partout à des prix peu différenciés contre lesquels les produits concurrents plus anciens ne peuvent lutter. Dans de telles conditions, le coût de l'énergie comme facteur géographique déterminant de l'investissement industriel est en voie de disparition. A cela, il faut ajouter un autre élément agissant dans le même sens; depuis plusieurs années on assiste à une transformation graduelle de la structure industrielle de la Communauté où l'on voit diminuer l'importance relative des industries de base (fortes consommatrices d'énergie) et se développer parallèlement les industries de transformation (faibles consommatrices).

Si telle semble être la tendance générale, cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas encore dans la Communauté de nombreuses situations particulières, dans lesquelles l'investissement industriel dépend pour beaucoup du coût de l'énergie.

Il suffira de se rappeler que si la valeur moyenne de l'énergie par rapport à la valeur globale de la production au coût des facteurs est de 4 %, les différences entre secteurs sont grandes : à titre d'exemple significatif, je citerai l'agriculture avec un peu moins de 2 % et diverses industries de base avec 13 à 18 % (industrie chimique, métaux non ferreux, sidérurgie, etc.)

Des cas de ce genre, outre qu'ils nous incitent à la prudence, c'est-à-dire à distinguer plutôt qu'à généraliser (tout au moins tant qu'existeront dans les structures économiques des différentes régions de la Communauté des écarts trop importants), nous suggèrent les réflexions suivantes :

- puisque l'augmentation de la demande d'énergie apparaît plus élevée dans une région passant d'une économie agricole à une économie industrielle que dans une région déjà structurée industriellement ou caractérisée par des activités tertiaires, il en résulte que la possibilité de tirer profit des bas prix de l'énergie est beaucoup plus importante dans le premier cas que dans le second;
- puisque l'industrialisation d'une région déterminée (pôles de développement) est amorcée par les industries de base qui sont de grandes consommatrices d'énergie, il en résulte que le coût relatif de cette énergie devient un facteur important pour le choix de l'implantation, de la qualité et du volume des investissements capables de stimuler une transformation structurelle.

En ce qui concerne l'influence, mentionnée au point 2, du coût de l'énergie sur la concurrence internationale, une analyse des secteurs d'exportation permet de constater que le rapport du coût de l'énergie à la valeur des marchandises intéressées y est supérieur à la valeur moyenne indiquée plus haut : 6 % environ si on exclut l'exportation de produits énergétiques et 10 % si on inclut celle-ci. Si l'on considère :

- le rôle décisif des exportations dans la vie économique de la Communauté,
- la quasi incompressibilité des coûts des autres facteurs de production,
- l'âpreté de la concurrence internationale jouant désormais sur des marges extrêmement réduites,

il en résulte que chaque augmentation relative du prix de l'énergie ne peut agir qu'au détriment des exportations communautaires.

Reste enfin à voir quelle est l'incidence du prix de l'énergie sur l'expansion économique prise dans son ensemble.

Il est évident que, pour nous, le cas intéressant est celui d'une diminution réelle du coût de l'énergie pour la collectivité (qu'il s'agisse d'énergie produite sur place ou d'énergie importée) et non celui résultant d'une réduction fiscale dans laquelle, cela est bien connu, il y a seulement transfert de charge d'un secteur économique à un autre. On peut démontrer qu'à partir d'une certaine différence de prix, lorsqu'on libère des facteurs de production, du secteur énergétique vers d'autres activités économiques (en particulier activités de transformation, caractérisées par une productivité plus élevée) et que l'on réduit les charges des nouveaux investissements (nécessités par le passage d'une énergie à une autre) et ceux de la reconversion minière accompagnant inévitablement le secteur en déclin, on réalise toujours à terme une opération positive.

En conclusion on peut dire :

Le coût de l'énergie est en général un facteur « conditionnant » le développement technico-économique ; dans certains cas, il peut devenir « déterminant » (là où se produisent des transformations de structure).

Les faits historiques qui ont caractérisé le progrès accéléré de l'humanité au cours des 200 dernières années tendent à confirmer le rôle de premier plan joué par l'énergie (de la première utilisation de la vapeur au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle à l'entrée dans l'ère nucléaire et spatiale intervenue vers le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle).

#### LA DEMANDE D'ENERGIE : CARACTERISTIQUES ET FACTEURS D'EVOLUTION PREVISIONS 1980

Les chiffres confirment les faits énoncés jusqu'ici : l'augmentation rapide, en valeur absolue, de la demande d'énergie, qui est la conséquence directe du développement économique et l'expansion extraordinaire de la consommation de pétrole, au détriment du charbon essentiellement, ressortent clairement du tableau ci-après dans lequel, à côté des consommations pour les années 1950, 1960 et 1970 figurent les prévisions pour l'année 1980. Pour cette dernière, il s'agit d'indications d'ordre de grandeur qui deviennent naturellement moins précises, mais toujours valablement utilisables, au fur et à mesure que l'on s'éloigne dans le temps.

**Tableau 2 : Evolution de la consommation d'énergie de la Communauté  
1950 - 1980 (répartition en pourcentage — total en tec).**

	1950	1960	1970	1980
Charbon	74	53	25	12
Pétrole	10	28	56	61
Lignite	9	7	4	3
Gaz naturel	—	3	8	14
Energie hydraulique, géothermique et nucléaire	7	9	7	10
Total — en %	100	100	100	100
— en 10 <sup>6</sup> tec	289	460,5	787	1 250
Taux moyen annuel d'accroissement sur 10 années		4,8		4,7

C'est ainsi que de 1950 à 1960, la demande d'énergie a presque triplé, tandis qu'on prévoit une augmentation encore importante pour la période 1970-1980. Le charbon, qui dominait le marché énergétique en 1950 (74 %) ne contribuera plus au marché de 1980 que pour un pourcentage extrêmement réduit (en 1970, sa part est déjà inférieure à 25 %). Le pétrole est l'énergie en plein essor : d'un modeste 10 %, elle doit passer aux environs de 61 % en 1980, malgré la contribution non négligeable du gaz naturel et de l'énergie nucléaire.

La raison fondamentale de cette évolution a été, si l'on considère le passé, l'attention croissante accordée par les consommateurs industriels à la rubrique énergie parmi les divers éléments de leurs coûts. Ils ont ainsi fait des comparaisons économiques de plus en plus poussées entre les différentes sources d'énergie offertes par le marché européen. Bien entendu, l'évolution technologique dans les principaux secteurs d'utilisation a permis de mettre à profit le changement des conditions de marché, de même que l'éventail des possibilités techniques permettant des substitutions entre énergies primaires n'a fait que s'étendre et se perfectionner.

L'expansion du pétrole dans des secteurs qui avant la guerre n'en avaient jamais été aussi massivement tributaires (celui par exemple de la thermie courante) est sans aucun doute le résultat de ce développement technologique, de même que, plus encore, la conséquence directe de l'évolution favorable au pétrole, du rapport de prix de la calorie brute entre le charbon et le pétrole.

Cette représentation par énergies primaires, si elle résume éloquemment l'état actuel et l'évolution future des utilisations les plus diverses et souvent difficilement comparables des différentes sources d'énergie, n'indique pas les causes ou plutôt ne les localise pas dans l'ensemble hétérogène de la demande.

C'est la raison pour laquelle un complément d'information s'impose surtout s'il est nécessaire de justifier des prévisions. Le tableau qui suit donne la répartition de la demande globale d'énergie entre les principaux secteurs d'absorption (ou de consommation) de celle-ci :

**Tableau 3**  
**Répartition par secteurs de la consommation d'énergie**  
**dans la Communauté en 1960-1980**  
(en pourcentage du total)

	1960	1970	1980
1. Industrie sidérurgique*	12,4	9,2	7,8
2. Autres industries*	19,7	19,1	17,5
3. Transports*	11,8	12,8	13,3
4. Secteur domestique*	21,6	25,5	25,5
5. Production d'électricité	25,5	25,6	30,3
6. Divers*	9,0	7,8	5,6
7. Consommation intérieure totale	100	100	100

\* Sans électricité

Observation : Sans compter le stockage, l'exportation, les soutes et l'utilisation de produits à usages non énergétiques.

Malgré le nombre relativement limité d'années d'observation, on voit très bien que sur pratiquement six grands secteurs de consommation, trois sont en progression relative visible : les transports, le domestique et l'électricité.

Après ce que nous avons déjà dit, cette tendance à la modification de la structure de la demande est loin de nous surprendre. En effet, le progrès économique et partant le progrès technique peuvent fort bien être conçus et donc représentés sous forme d'attributions additionnelles de puissance. Ce besoin de puissance se retrouve partout dans la vie économique moderne : dans les exigences finales des économies d'échelle, dans la rapidité plus grande des services ou dans le rendement plus élevé du travail (par l'intermédiaire de la rationalisation, de la mécanisation, de l'automatisation), etc. A cela, il faut encore ajouter la contribution directe du secteur privé à la consommation d'énergie, comme conséquence de la constante élévation du niveau de vie.

Le tableau en question fait encore apparaître une autre caractéristique : en regroupant d'une part les secteurs de consommation dans lesquels, pour des raisons physiques ou économiques il ne peut y avoir facilement de substitution d'énergie (par exemple les carburants dans la plus grande partie des transports, le coke pour la sidérurgie et l'autoconsommation des producteurs, transformateurs d'énergie)

et ceux dans lesquels il peut y avoir, dans certaines conditions, substitution d'énergie, on constate que ce second groupe est de loin le plus important : environ 70 % du total. Il semble que ce pourcentage tend plus ou moins à se maintenir constant dans le temps.

En indiquant ainsi la latitude de choix du consommateur, ce fait apparaît décisif pour les implications relatives aux diverses possibilités de couverture de la demande.

En l'absence d'obstacles sérieux (politiques, de marché, institutionnels, etc.) on devrait obtenir, dans l'espace communautaire, une distribution géographique optimale basée sur l'évaluation des possibilités techniques et économiques de chaque énergie.

#### **LA DYNAMIQUE DE L'OFFRE D'ENERGIE** **SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL**

L'analyse rapide de la demande d'énergie et les prévisions que l'on peut faire sur son évolution font apparaître deux points d'interrogation importants :

— **en premier lieu**, dans quelle mesure les ressources énergétiques communautaires peuvent-elles contribuer physiquement et économiquement à la couverture de la demande ?

— **en second lieu**, si une importation massive d'énergie est inévitable, à quelles ressources du marché international est-il possible d'avoir recours et quelles en sont les implications tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté ?

Pour répondre à la première question, il convient de faire tout de suite une distinction entre le charbon communautaire et le reste. La question pour le charbon est avant tout quantitative, car on sait que les réserves de la Communauté sont et restent limitées, même si l'on peut envisager de les exploiter jusqu'à la limite technique autorisée par les facteurs essentiels de production. Toutefois à l'aspect quantitatif, il convient d'associer l'aspect économique : pour des raisons évidentes, il n'est pas possible de formuler un jugement dans ce domaine en faisant abstraction du critère économique, c'est-à-dire du rapport de compétitivité existant, ou que l'on peut raisonnablement espérer entre charbon et autres énergies, qu'elles soient importées ou indigènes. Il est admis qu'une fois résolus à moyen terme les problèmes régionaux (économiques et sociaux) soulevés par le déclin de la houille, le charbon communautaire pourrait se situer en dessous de 120 millions de tonnes vers l'année 1980.

Mais le charbon ne représente pas, par définition, comme par le passé, la totalité des ressources communautaires; nous devons en effet également parler du gaz naturel (la plus récente énergie à l'honneur dans le Marché commun) et bien entendu, de l'énergie nucléaire qui sous bien des aspects, peut être assimilée, comme nous le verrons, à l'énergie indigène.

Quand au gaz naturel, en dehors des gisements limités déjà connue dans le passé, chacun a certainement à l'esprit la série de découvertes parfois sensationnelles intervenues ces dernières années dans le nord-ouest de l'Europe (Pays-Bas, Allemagne et au large des côtes britanniques de la mer du Nord) et dont la presse s'est fait largement l'écho.

En nous limitant uniquement au « contexte communautaire » et en faisant certaines inductions à partir d'informations géologiques récentes qui concernent non seulement la plate-forme continentale hollandaise, mais également celle d'autres zones prometteuses (la mer Adriatique par exemple), il est possible d'évaluer les réserves de la Communauté pour l'année 1970 à 3,2 milliards de mètres cubes environ. Sur ce chiffre, plus de 2,4 milliards de mètres cubes sont déjà répertoriés dans l'hinterland hollandais.

En supposant une exploitation de ces gisements en 20 ou 30 ans suivant leur importance, on obtient une production de régime de l'ordre de 110 à 130 milliards de m<sup>3</sup>/an, soit 120 à 140 millions de tec. Il s'agit d'une contribution à la couverture des besoins totaux en énergie, équivalent à celle de la production charbonnière communautaire. Etant donné la proximité des lieux de consommation et certaines autres conditions naturelles favorables, il ne fait aucun doute que cette source d'énergie trouvera sans difficulté accès sur le marché. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, il est d'usage de la considérer comme une énergie indigène en raison notamment de l'incidence négligeable du facteur transport sur le coût de la calorie, de la possibilité presque illimitée de stockage et, enfin, de l'incidence relativement faible du coût du combustible sur le coût du kWh (comparé à ce qui se passe dans la production classique).

Dans ce domaine sur lequel les projecteurs de l'actualité restent braqués, quelles sont les perspectives concrètes? Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que l'énergie nucléaire est maintenant entrée résolument dans le domai-

ne des applications industrielles. Cette confiance dans les possibilités économiques de l'énergie nucléaire a eu ses prolongements dans l'expansion des objectifs que la Commission américaine de l'énergie atomique s'est fixés pour les années à venir.

La puissance actuelle installée d'environ 11000 MW passera en effet 68000 MW environ en 1975 pour atteindre en 1980 le chiffre impressionnant de 150 000 MW. Pour 1980, le chiffre est double de ce qui était prévu il y a seulement quelques années pour la même date.

Dans la Communauté également la course à la production électrique d'origine nucléaire se poursuit à un rythme assez rapide si l'on considère qu'il y a quelques années seulement, il n'y avait que des unités « symboliques » : les réacteurs de puissance mis en service en 1963 avec 400 MW installés (Italie et France) ont atteint à fin 1966, la puissance globale en service d'environ 3150 MW. La marge qui séparerait les nouvelles centrales du seuil de compétitivité est disparue, si bien que l'on peut assurer que vers 1972/1975, les centrales de grandes dimensions qui entreront en service concurrenceront les centrales classiques, en utilisant un combustible à 8-10 dollars la tec. Le cycle d'exploitation de ces centrales ne différera pas beaucoup de celui des « réacteurs expérimentaux » d'aujourd'hui, mais il bénéficiera de toutes les améliorations qui se succèdent rapidement. Ainsi en 1980, suivant la rapidité avec laquelle aura été réalisé le programme nucléaire (qui implique la création et le développement d'une puissante industrie d'équipement), la Communauté pourra disposer de 45000 à 50000 MW installés capables de produire environ 300 milliards de kWh (correspondant à 100 millions de tec).

Si nous ajoutons à ces ressources (les plus significatives) ce qui, peut nous venir de l'eau, du lignite, plus modestement du pétrole, des ressources géothermiques, etc., on arrive à un chiffre maximum à l'intérieur de la communauté de 450 millions de tec en 1980.

Une comparaison avec la demande dont nous avons longuement parlé, nous permet de mesurer l'ampleur du déficit communautaire en 1980 et de réaliser que c'est grâce à l'apport croissant des « nouvelles ressources » que le pourcentage d'importation se ralentit en se stabilisant aux environs de 65 %.

**Tableau 4**

**Evolution du rapport entre production interne et importation (en pourcentage)**

	1960	1970	1980
Energie d'origine communautaire	73	42	36
Energie d'importation	27	58	64
Total	100	100	100

Le caractère inéluctable et l'ampleur des importations (en valeur absolue et relative) nous amènent à nous intéresser de près à ce qui se passe et pourra se passer sur le marché international auquel nous devons avoir recours et où il y a, en dehors de nous, d'autres consommateurs importants préoccupés de combler les « vides » de leur balance énergétique.

On sait que selon des estimations courantes, la population mondiale évaluées en 1964 à un peu plus de 3,2 milliards, s'élèvera en 1980 à 4,6 milliards d'individus environ (+ 40 %); en 1968 cette population a consommé 6 milliards de tec et en 1980, elle consommera le double (11 milliards environ).



Dans cette augmentation impressionnante de la consommation d'énergie, les pays industriels de l'Occident et le Japon occupent manifestement une place de premier plan (61 %), bien que leur part dans la consommation mondiale soit en diminution (52 % en 1980) au profit des pays moins développés. Mais en dehors du changement de structure de la consommation mondiale, il y a deux autres facteurs qui doivent retenir particulièrement notre attention et qui ressortent de la comparaison entre ressources et besoins dans les différentes parties du monde :

- 1) L'existence d'un important déficit énergétique dans les pays industriels, gros consommateurs d'énergie,
- 2) Le recours massif au pétrole et en particulier à celui d'une région du monde relativement limitée : le Moyen-Orient (en 1980, 60 % environ du commerce mondial du pétrole proviendront de cette zone).

Si le premier fait confirme ce que nous avons pressenti, à savoir que nous ne serons pas les seuls clients pour les disponibilités mondiales d'énergie, mais que nous aurons des concurrents acharnés et puissants, le second nous incite à suivre avec une attention particulière les affaires pétrolières, étant donné que ce sera des vicissitudes de cette industrie que dépendront les conditions dans lesquelles nous « solderons » nos besoins énergétiques présents et futurs.

Du point de vue du pétrole, on peut dire que la Communauté européenne n'est géographiquement pas mal placée : elle se trouve dans l'hémisphère qui détient près de 70 % des réserves mondiales, concentrées, on le sait, dans cette vaste zone deux fois environ plus grande que l'Europe occidentale que l'on désigne sous le nom de Moyen-Orient (à ces réserves, il faut ajouter depuis 10 ans les réserves africaines bien qu'il s'agisse de quantités plus modestes).

Ces importantes réserves sont caractérisées par le fait qu'elles sont exploitées à des conditions particulièrement avantageuses par rapport à celles que l'on rencontre en moyenne dans d'autres centres mondiaux de production. L'effet combiné de ces caractéristiques a conduit l'Europe à fonder son approvisionnement exclusivement sur le pétrole de cette provenance, si bien qu'aujourd'hui la séparation entre les deux hémisphères est presque nette. Ce fait a influé et influe encore sur la physionomie du marché européen qui, plus que tout autre, tend à se rapprocher d'une forme de marché libre.

C'est par ailleurs à ce comportement extrêmement compétitif du pétrole que l'on doit attribuer le fait que la quasi-totalité de l'augmentation annuelle de la consommation énergétique des six pays, de même qu'une partie du marché précédemment couvert par d'autres énergies concurrentes, aient été absorbées par ce combustible (de 20 à 40 millions de tec/an).

Une situation de ce genre demande évidemment que le pétrole nécessaire pour subvenir aux besoins futurs continue à être offert à des prix raisonnables si l'on veut qu'il continue à progresser au même rythme que par le passé, surtout sur le marché de la « calorie commune » qui est le plus important et qui constitue, comme nous l'avons vu, un marché où la substitution est possible, c'est-à-dire un marché très concurrentiel.

On connaît les critiques qui, sur le plan quantitatif, ont été maintes fois formulées sur l'incapacité de l'offre de pétrole à suivre, comme cela se produit aujourd'hui, l'expansion de la demande mondiale.

C'est là un débat qui se poursuit depuis un demi-siècle environ et où des prophéties, qui ne datent pas d'aujourd'hui, prévoyaient l'épuisement du pétrole pour les 15-20 prochaines années et où d'autres affirmaient exactement le contraire.

Quels sont les éléments concrets sur lesquels fonder un optimisme raisonné en matière de ressources pétrolières, notamment pour les Européens ?

- En premier lieu, il faut souligner qu'en matière de réserves de pétrole, seules les réserves prouvées sont rendues publiques; elles constituent une estimation nécessairement très restrictive des réserves possibles;
- En second lieu, le perfectionnement constant des méthodes et des moyens de prospection et de production permet de prévoir une importante augmentation dans la récupération des réserves (ce qui équivaut à les multiplier);
- Enfin, si l'on considère les zones sédimentaires dispersées dans le monde, tant sur terre que sur la plate-forme continentale, et susceptibles de contenir des hydrocarbures, nous constatons que dans les zones situées dans notre hémisphère, la recherche est encore très en retard et que lorsqu'elle a été menée avec persévérance, les résultats ont été très encourageants.

En définitive, on peut affirmer qu'en additionnant les réserves actuellement prouvées et les réserves probables des gisements découverts et en prévoyant des résultats simplement moyens pour les recherches en cours, l'offre de pétrole et de gaz naturel de la décennie commençant en 1980 sera plus que suffisante pour les besoins du moment.

Ces perspectives, rassurantes du point de vue quantitatif, ne doivent pas cacher les nombreux problèmes que la Communauté aura nécessairement à résoudre au fur et à mesure qu'augmentera son approvisionnement en pétrole.

Les problèmes sont essentiellement d'ordre économique, même lorsqu'ils en posent d'autres de grande importance mais de nature différente.

Sur le plan économique, le problème de la sécurité et de la régularité des approvisionnements va de pair avec celui de l'abaissement maximum du coût pour la collectivité (à première vue, ces deux objectifs peuvent paraître contradictoires).

Efforçons-nous de préciser ces idées en commençant par la sécurité : dans le temps, on peut considérer deux notions différentes de la sécurité, lesquelles, ayant des objectifs différents, impliquent des moyens également différents :

- à court terme, la sécurité est toujours quantitative et il est nécessaire qu'elle soit assurée à tout moment si le consommateur ne veut pas perdre toute possibilité de négociation;
- à long terme, la sécurité se traduit par un objectif économique (niveau raisonnablement bas et stable des prix).

Dans le premier cas, la sécurité se fonde sur la présence de stocks de brut et de produits existant dans le pays d'un côté, de réserves de capacité de production et de transport dans les centres mondiaux de production non exposés à des crises et susceptibles de se substituer aux quantités faisant momentanément défaut, de l'autre côté.

Dans le second cas, le niveau bas et stable des prix ne peut être obtenu que par une action directe ou indirecte sur les facteurs d'offre et sur ceux de marché.

L'objectif devient la sauvegarde du dynamisme actuel du marché; le moyen, le maintien d'une concurrence active qui s'étende à toutes les personnes intéressées au marché pétrolier : Etats producteurs et compagnies pétrolières. A l'égard des premiers, l'augmentation des réserves grâce à une campagne de prospection continue et la diversification géographique des sources semblent être un élément indispensable, sinon pour éviter tout au moins pour réduire sensiblement les pressions d'ordre non économique que l'offre concertée pourrait avoir sur les consommateurs. Pour ce qui est des compagnies pétrolières, il est évident que l'augmentation de leur nombre (sociétés de structure et de capacité différentes n'ayant pas nécessairement les mêmes intérêts) et le déséquilibre permanent que l'expansion du marché et la concurrence créent au sein de ses sociétés, sont des facteurs qui annihilent d'éventuelles tentations de restreindre l'offre ou d'imposer des prix artificiellement élevés.

C'est la raison pour laquelle, après la guerre, de nombreux pays européens, étant donné la place de plus en plus grande du pétrole dans leur économie, ont accordé une attention croissante à l'activité pétrolière de leurs concitoyens, renforçant les sociétés déjà existantes et en instituant de nouvelles. A côté des « new comers » qui généralement venaient d'outre-Atlantique, ces sociétés, structurées de manière à représenter les intérêts des pays consommateurs, ont également entrepris une activité de recherche tant à l'intérieur de la Communauté qu'à l'extérieur. Elles savent que pour influencer sur le marché des produits pétroliers, il faut ne pas se limiter à développer des activités locales de raffinage et de distribution, dont le degré de rentabilité dépend directement du prix d'achat du brut.

En ce qui concerne le coût de l'approvisionnement en pétrole de la collectivité, dont je viens de parler, on notera sa grande complexité en raison de la structure internationale de l'industrie pétrolière et de la part prépondérante détenue dans l'approvisionnement par les compagnies ayant leur siège hors du territoire de la Communauté. Alors que pour la partie du marché approvisionnée par les sociétés communautaires, le coût coïncide en principe avec celui (net) de ces sociétés, on ne peut en dire autant pour les filiales des sociétés étrangères. Pour ces dernières, les prix facturés par les sociétés mères sont rarement significatifs. En effet, il faut tenir compte tant du rapatriement du bénéfice des investissements et services réalisés dans la Communauté que des notes de crédit et autres apports de capital provenant du dehors.

Ce qui précède se rapporte à l'aspect direct du coût en question; il ne faut pas négliger les aspects indirects qui, pour une collectivité donnée, se concrétisent en un coût ou un bénéfice additionnels difficiles à mesurer avec exactitude.

Cette collectivité, naturellement encline à comprimer le coût global, cherche à gonfler, ou à réduire suivant le cas, les différents éléments de cette comptabilité. Dans cette perspective, on voit bien les raisons qui poussent la Communauté, qui est de plus en plus tributaire du pétrole, à suivre de près tout ce qui touche à l'approvisionnement de cette source d'énergie.

Mais si, sur l'échiquier international, le pétrole présente pour différents motifs techniques et économiques un intérêt particulier pour la Communauté, il ne faut certainement pas reléguer au second plan cette réserve énorme de calories, bien organisée et facilement accessible, qui se trouve sur l'autre rive de l'Atlantique: le charbon américain.

Selon l'U.S. Geological Survey, 830 milliards de tonnes ont été recensés, ce qui, au rythme actuel de la consommation américaine, correspond à 2000 ans environ de production. S'il n'est manifestement pas possible de formuler un jugement économique sur la totalité d'un tel volume, nous pouvons dire néanmoins que la partie qui correspond à 90 ans de production américaine au rythme actuel, peut être produite à des prix plus ou moins comparables aux prix actuels. Pour le charbon vapeur — celui qui nous intéresse ici — le prix moyen serait de l'ordre de 5,5 dollars, auquel il faut ajouter un montant à peu près égal pour l'acheminement jusqu'à un port d'embarquement pour l'Europe.

Avec l'évolution de la dimension des unités, la tendance à terme des frets ne peut qu'être à la baisse: à l'aide de cargos spéciaux de 100 000 dwt et avec une organisation adéquate des voyages, le coût de transport à travers l'Atlantique sera, au cours de la prochaine décennie, de l'ordre de 3 \$/t. Cela veut dire que le prix rendu du charbon importé en Europe sera d'environ 15 \$/t. Il s'agit d'un seuil infranchissable pour qui tenterait de faire monter au-delà les prix de l'énergie.

## LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA COMMUNAUTE

L'analyse rapide de la demande et de l'offre que nous venons de tenter indique parfois explicitement, parfois implicitement, quelles devraient être les lignes maîtresses de la politique de la Communauté dans le domaine énergétique.

Puisque le marché de l'énergie se présente de plus en plus comme « indivisible », on comprend que la politique visant à valoriser les ressources intérieures ne pourra être dissociée de celle cherchant à améliorer les conditions d'importation, les deux politiques font en effet partie d'un contexte unique. Naturellement, à l'intérieur, il est relativement plus facile d'atteindre les objectifs que l'on s'est fixés, ne serait-ce que parce qu'existent, dans un cadre institutionnel harmonisé, la liberté d'initiative et le contrôle des instruments politico-économiques. A l'extérieur, les choses se compliquent et les solutions deviennent nécessairement plus ardues.

Parmi les formes d'énergie qui proviennent précisément des pays tiers, le pétrole est de loin le plus important; des incertitudes de différentes natures (techniques, politiques, économiques) pèsent sur lui.

Cependant, une politique du pétrole, comme toute autre politique énergétique de secteur, n'est concevable que dans le cadre d'une politique globale de l'énergie. Cette politique vise en effet à poser des limites à l'évolution indépendante de chaque source.

L'arsenal des mesures que l'on peut imaginer pour arriver à ce résultat est vaste et ne peut être défini une fois pour toutes, étant donné que ces mesures, inégalement faciles à appliquer et inégalement efficaces, devront être dosées en fonction du progrès ou de la régression de situations déterminées, de la réalisation ou non de certains objectifs. Ainsi, le développement de la production des énergies qui, du point de vue physique, économique et politique, semblent les plus sûres, le stockage, le maintien des capacités excédentaires de production et de transport, la diversification suffisante des différentes sources, etc., constituent autant de mesures auxquelles il conviendra d'avoir systématiquement et de plus en plus recours à l'avenir. C'est le prix qu'il faudra payer pour obtenir des conditions « acceptables » de sécurité; en effet, celles-ci doivent rester à l'échelle des caractéristiques et des possibilités économiques de notre continent.

Comme vous l'aurez noté, on ne peut parler d'un marché spontané de l'énergie ni pour aujourd'hui ni pour demain, c'est d'un marché conditionné sous de nombreux aspects qu'il s'agit; les réalisations dépendront de notre faculté de pénétration dans l'analyse, d'à propos dans l'action et de fermeté dans la poursuite de l'objectif choisi.

\* \*  
\*

## Les Associés n'ont pas le temps d'attendre...

Entrevue avec M. Jacques FERRANDI

Directeur Général Adjoint  
Directeur du Fonds Européen de Développement

*La Commission des Communautés Européennes vient de prendre 23 décisions de financement qui constituent les premiers engagements du troisième Fonds Européen de Développement.*

*Sur ces 23 projets, seulement 2 sont à caractère industriel. Pourtant, on disait que le troisième F.E.D. est celui de l'industrialisation. Qu'en est-il exactement ?*

La question que vous posez est intéressante, parce que justement elle met le doigt sur le problème essentiel du troisième Fonds européen de Développement.

On constate effectivement que les premières décisions de financement prises par la Communauté Européenne ressemblent comme des sœurs à celles qui ont été prises pendant les années précédentes.

Est-ce qu'il faut y voir un inconvénient, un manque d'imagination, ou simplement une espèce d'enkystement dans des routines mauvaises ? Est-ce qu'au contraire, il ne faut pas y voir une constatation évidente, à savoir que les besoins de ces pays restent les mêmes, malgré discours et doctrines, et que, par conséquent, leurs gouvernements ont la volonté de continuer, comme par le passé, leur développement économique et social ?



L'industrialisation a été effectivement érigée en objectif prioritaire dans la deuxième convention. C'est une bonne chose. Mais l'industrialisation, c'est un peu la terre promise. Tout le monde veut l'atteindre. Tout le monde veut y arriver. Mais le chemin est long. La preuve, c'est qu'au cours des missions de programmation que j'ai effectuées pendant près de dix-huit mois, dans les dix-huit Etats associés, je n'ai rapporté, en matière de projets industriels, que vraiment quelque chose d'assez modeste, et qui, certainement, ne répond pas aux espoirs que l'on avait pu mettre dans cette orientation. Mais je ne crois pas qu'il faille s'en inquiéter. D'abord, parce que les projets présentés répondent exactement aux nécessités et aux réalités de ces pays. Ensuite, parce que l'industrialisation est une affaire de longue haleine,

qui ne s'improvise pas. Et surtout qu'on ne décrète pas. Je dirais même que l'industrialisation se secrète et ne se décrète pas. Elle se secrète par une série d'initiatives, de mesures, de dispositions dont chacune est peut-être insuffisante et partielle, mais dont le faisceau doit permettre de réaliser ces conditions d'accueil des industries qui sont indispensables à toute industrialisation réaliste.

Il est clair qu'il faut, avant toute chose, la confiance. Les capitaux privés, ce sont des lièvres aux oreilles tremblantes, qui détalent au moindre vent, à la moindre frayeur.

Par conséquent, en Afrique et à Madagascar, il faut maintenir et renforcer les conditions de stabilité dans certains pays, les rétablir ou les recréer dans d'autres. Cette stabi-

lité, cette confiance sont nécessaires. Elles ne sont pas suffisantes. Comme me le disait avec un réalisme lucide un ministre africain « Pourquoi voudriez-vous que des capitaux occidentaux européens ou américains, qu'importe, viennent s'investir chez nous s'ils trouvent dans d'autres pays des conditions meilleures de rentabilité ? » Il faut en tirer une conséquence : c'est que l'industrialisation, comme la mayonnaise, ne peut se faire qu'à partir d'un œuf. Et cet œuf, c'est peut-être l'œuf de Christophe Colomb; c'est l'initiative, c'est le capital privé. L'Etat n'a jamais été un bon industriel, chacun le sait. Mais quand le capital privé « tient », alors oui, on peut faire proliférer les investissements comme on augmente une mayonnaise : par un effort régulier et persévérant.

La Convention de Yaoundé a prévu toute une série de « mesures d'accompagnement » : infrastructure, formation professionnelle, prêts spéciaux à conditions très favorables, bonifications d'intérêts, prises de participation, études, etc. Mais comme leur nom l'indique, ce ne sont que des mesures qui « accompagnent » d'autres initiatives : celles-ci sont capitales. Sans elles, on fera peut-être de la littérature, jamais une industrialisation durable.

*Pouvez-vous, Monsieur le Directeur Général, nous expliquer votre formule très synthétisée, qui fera certainement son chemin : « L'Afrique, avez-vous dit, a davantage besoin de millions que de milliards ».*

Cette formule n'est pas de moi ; comme toutes les formules, elle est naturellement contestable et, peut-être, dans une certaine mesure, inexacte. Pourtant, je la crois vraie. Parce qu'elle répond tout simplement à l'expérience.

Je suis bien obligé de constater que les gouvernements responsables des Etats associés ont réfléchi à ces problèmes et nous proposent un certain nombre d'objectifs. Au nom de quoi pourrions-nous les refuser ? Au nom d'une connaissance plus grande, d'une technique plus avancée ?

Un chef d'Etat me disait à ce sujet « Pensez-vous que l'on puisse connaître ces pays mieux que nous-mêmes ». C'est vrai. Il y a bien sûr la technique, et puis il y a la connaissance profonde, réelle de ces pays. Il se trouve que ces hommes responsables du développement économique et social de leurs pays nous proposent des opérations dont on constate finalement qu'elles sont modestes, réalistes, concrètes et adaptées aux populations, adaptées aux besoins de ces pays et que très peu nous ont proposé des projets spectaculaires, ce que l'on peut appeler des projets de prestige, aux dimensions grandioses. Il faut le constater comme une réalité, et à partir de là, en tirer un certain nombre de conclusions. Bien sûr, nous ne sommes pas contre les grands projets. Nous allons certainement financer au cours du troisième FED des projets d'infrastructure et des voies de communication interétatique qui auront des dimensions confortables. Mais le reste sera comme par le passé : des investissements à l'échelle de l'homme, car c'est la condition de l'homme qu'il faut, d'abord, améliorer dans ces pays.

*Peut-on déduire que c'est là l'une des raisons qui empêchent le F.E.D. d'intervenir dans les recherches, prospections, voire exploitations minières et énergétiques des E.A.M.A. ?*

C'est une des raisons. Une autre raison, à mon avis plus importante, c'est que, vous le savez, le FED peut tout faire. Il a imité tous les organismes nationaux et internationaux qui, avant lui, s'occupaient d'aider ces pays. En fait, il a

pris dans chacun d'eux ce qui lui paraissait bon. Et c'est en imitant qu'il est devenu original. Actuellement, il peut, par conséquent, tout faire. Et nous pourrions faire des prospections pétrolières. Aucune doctrine ne nous l'interdit. Nous ne le faisons pas pour deux raisons : la première, c'est que nous pensons qu'il y faut, si vous voulez, « primum vivere, deinde philosophare ». D'abord, ces pays ont besoin de vivre. Et dans cet ordre d'idée, il y a un certain nombre de réalisations prioritaires, urgentes, angoissantes, nécessaires qu'il faut d'abord entreprendre. Comme le fonds est limité, il est obligé, naturellement, d'instaurer un certain nombre de priorités et, par conséquent, de donner le pas à cette nécessité de vivre.

Il y a une autre raison : c'est que les prospections pétrolières coûtent très cher. On constate une fois de plus que l'argent va d'abord aux riches, et que ce sont les riches qui peuvent devenir plus riches. Autrement dit, c'est en gaspillant, en investissant des sommes considérables, dont une partie est souvent perdue, que les pays riches industrialisés ont la possibilité de chercher et de trouver des sources de pétrole, des sources d'énergie nouvelles.

C'est un peu immoral, bien sûr. Cela veut dire que, pour gagner de l'argent, il faut d'abord en avoir. Les pays pauvres ne peuvent pas se permettre de gaspiller avec une chance de réussite infime, une sur dix, une sur vingt; et peut-être, une sur cent. C'est pour cela que nous hésitons à nous engager dans cette voie. Car elle est très coûteuse, et avec des chances de réussite qui, évidemment, sont miraculeuses lorsqu'elles surviennent; mais on ne peut pas construire le développement d'un pays sur des miracles.

Imaginez simplement ce que l'on dirait du FED, si l'on voyait de puissantes sociétés pétrolières creuser, grâce à lui, des trous à coups de milliards, pendant que les Africains continueraient à mourir de soif, parce qu'on n'aurait plus assez de crédits pour creuser des puits qu'ils réclament.

*Vous avez, au cours du deuxième F.E.D., financé quelques projets inter-Etats. Parmi ces projets, y en a-t-il qui ont atteint le résultat que vous espériez ?*

C'est un problème difficile. Nous abordons là le problème de la coordination des économies, des besoins, des espoirs des Etats associés entre eux.

Là encore, c'est un idéal, et je crois qu'on va l'atteindre progressivement. En l'état actuel, il faut bien convenir que nous n'avons pas encore obtenu dans ce domaine des résultats impressionnants. Nous avons réalisé un certain nombre d'ouvrages, un certain nombre d'établissements de caractère régional et international. On est obligé de constater que les conditions de fonctionnement de ces ouvrages, les conditions de recrutement et de sélections des élèves, ne sont pas toujours très faciles et posent des problèmes souvent ardues aux gouvernements intéressés.

En ce qui concerne par contre les actions régionales de liaison, de communication, là, nous avons atteint des résultats beaucoup plus concrets. Qu'il s'agisse d'opérations comme la lutte antipestique, comme la lutte contre l'onchocercose; qu'il s'agisse de voies de communication comme celles que nous avons réalisées entre le Mali et la Haute-Volta; qu'il s'agisse de voies de communication comme celles que nous voulons maintenant réaliser entre la Haute-Volta et le Togo, entre la Haute-Volta et le Niger, entre le Niger et le Dahomey, et encore entre le Cameroun et, progressivement, le Tchad et la R.C.A. Dans ce domaine-là, il

est clair que nous pouvons enregistrer des succès beaucoup plus nets. Mais là aussi, il ne faut pas se faire d'illusion : ça coûte très cher.

Dans le domaine de l'industrialisation, c'est la même chose. Mais lorsque vous n'êtes pas comme Chantecler, qui s'imaginait qu'il faisait lever le soleil en criant « cocoricol », lorsque vous ne criez pas « Industrialisation ! Industrialisation ! Après on verra bien !... », vous passez pour un adversaire du développement industriel !... ou pour un pessimiste.

Nous voudrions justement essayer de créer un climat de coordination qui permette à ces pays de construire des éléments industriels qui ne soient pas simplement limités aux frontières nationales. Mais là aussi il faut bien voir que les besoins de ces pays sont tels qu'ils courent au plus pressé et d'abord, à la satisfaction des besoins nationaux. Et chacun de ces pays a l'intention de les satisfaire par ses propres moyens, tout simplement parce qu'il n'a pas le temps d'attendre qu'un pays voisin construise ou mette en œuvre une réalisation qui viendrait à son secours dans deux, trois ou dix ans. Et il faut avoir le courage de le dire ; la régionalisation, il faut qu'elle se fasse dans tous les sens. On ne peut pas concevoir une régionalisation qui se fasse toujours à sens unique ; je veux dire que ce sont toujours les mêmes pays qui fournissent et les mêmes qui achètent. Quand on l'oublie, alors on rencontre les difficultés d'Afrique, ou celles de l'Accord Sucrier.

Il faut que ces pays puissent échanger entre eux un certain nombre de choses, un certain nombre de besoins. Il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui tirent profit de la coopération régionale, car alors ce n'est plus une coopération, c'est une opération : ce n'est pas la même chose.

#### *Un mot pour nos lecteurs ?*

De quel genre ? Triomphal, comme « Ralliez-vous à mon panache blanc », ou humble, comme « Que chacun prenne

sa croix et me suive » ? Non, je n'ai pas de mot, et encore moins de message, à transmettre. Je constate seulement que l'association, la régionalisation, l'industrialisation, sont choses sérieuses et qu'il faut les traiter sérieusement — honnêtement — sans en faire des sujets de discours dominicaux. On verra bien alors qu'elles sont ce que Napoléon disait de la guerre : un art simple, et tout d'exécution.

Certains Africains — ils sont peu nombreux, heureusement — devraient se méfier des vendeurs de vent et des sirènes qui leur promettent la panacée ou le remède-miracle qui les industrialisera en quelques années. Certains Européens — ils sont plus nombreux, malheureusement — devraient cesser de considérer l'industrialisation de ces pays comme « une recherche sans scrupules de clients sans ressources », transformant ainsi en mercantilisme au front bas une coopération qui devrait avoir le regard clair et le front haut. L'Association doit être — peut-être — une bonne action et une bonne affaire pour les Européens et pour les Africains. Si l'industrialisation est une mauvaise affaire pour les Africains, c'est alors une mauvaise action pour les Européens.

Mais le temps nous est mesuré. Raison de plus pour ne pas la perdre en discussions stériles du genre « juste retour », « répartition équitable », « flux et reflux des avantages et des inconvénients », en toute une comptabilité d'apothicaire qui finit par donner le vertige, car Dieu même serait incapable de reconnaître les siens dans ce mélange inextricable d'intérêts sordides et de bonnes intentions.

*Vous nous permettrez de conclure par une phrase d'Alain extraite d'un de vos discours :*

On pourrait dire du sous-développement ce qu'Alain disait du théâtre « Le tragique est dans l'attente, et non dans la catastrophe ».

#### *( Suite de la page 32 )*

#### **CARACTERISTIQUE DE L'OUVRAGE**

Le pont est constitué par un ensemble de douze travées individuelles de 33 m 80 de portée chacune donnant une ouverture totale de 403 m 80. Sa largeur totale est de huit mètres, y compris deux trottoirs de un mètre.

Les fondations sont constituées par des pieux coulés de 880 mm de diamètre, encastrés de deux mètres dans le grès.

Les piles elles-mêmes sont constituées par deux fûts de section hexagonale, reposant sur quatre pieux par l'intermédiaire de semelles. Les culées comprennent des murs de front de 8 m 50 qui s'élargissent à la base pour coiffer les pieux de fondation.

Le tablier comprend pour chaque travée deux poutres isostatiques distantes de quatre mètres, hautes de 2 m 20 et précontraintes. Il est raidi par quatre entretoises dans chaque travée. Le tablier est équipé de garde-corps métalliques s'étendant aux murs en retour des culées.

De part et d'autre, le pont est prolongé par des routes d'accès de 9 m

50 de largeur côté rive droite et de 8 m côté rive gauche. Elles comprennent des trottoirs de 1 m de largeur et un revêtement bitumineux.

La protection des berges a reçu une attention toute particulière. Elle est réalisée sur une longueur de 60 mètres en amont comme en aval et consiste en une rectification du talus et un perreyage.

Enfin, les eaux de ruissellement sont collectées dans des caniveaux pour éviter la détérioration des talus.

#### **DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Le premier pieu a été coulé le 21 mars 1969, soit neuf jours après le début officiel des travaux.

Il a fallu, pendant toute la période d'exécution des fondations, lutter contre la montée des eaux du fleuve.

Ces travaux ont été terminés le 6 juin 1969. Quelques jours plus tard auraient eu pour conséquence d'allonger de plusieurs mois le délai d'achèvement de mise en place des pieux. Jusqu'en novembre 1969, il a fallu arrêter les travaux dans le lit de la rivière, pendant toute la durée de la

crue. Bien que cette dernière se situe dans le cadre des crues enregistrées précédemment, la décrue a été l'une des plus lentes connues.

Une attention particulière a été portée sur la mise au point des bétons pour les poutres précontraintes, mise au point qui a débuté dès la fin de 1968. Toutefois, l'exécution des travaux s'est normalement déroulée, sans présenter d'aléas particuliers.

#### **CONCLUSION**

Le pont de Garoua sur la Benoue réalisé suivant les méthodes modernes est donc un ouvrage qui situe bien l'importance de la plaque tournante qu'est devenue Garoua parmi toutes les voies de communications entre l'Océan et le Tchad.

Il est incontestable qu'il améliorera définitivement l'évacuation des produits du Nord-Cameroun tant à l'intérieur que vers les pays voisins.

Une fois terminée, l'axe de circulation Nord-Sud réduira considérablement les distances de transport, mettant ainsi Fort-Foureaux à 1.600 kms de Douala et Garoua à 870 kms de Yaoundé.

## Un Pont sur la Benoué à Garoua au Cameroun



Le nouveau Pont construit sur la Benoué à Garoua a été inauguré le 10 janvier 1971 par son Excellence le Chef de l'Etat El Hadj Amadou Ahidjo, en présence de M. le Ministre des Transports Vincent Efon, ainsi que de personnalités de la Commission des Communautés européennes dont M. Deniau, Membre de la Commission, Président du Groupe d'Aide au Développement et M. Krohn, Directeur Général de l'Aide au Développement.

Cet ouvrage est d'une importance capitale, étant donné que la traversée de la Benoué présentait à l'entrée de Garoua un goulot inadmissible pour la grande voie de communication Nord-Sud du Cameroun

En effet, les principaux axes reliant l'océan au Tchad, à travers le Cameroun sont constitués par la voie fluviale Niger-Benoué et le complexe rail route Transcamerounais, voie

ferrée jusqu'à Ngaoundere et route de Ngaoundere vers le Nord.

La voie fluviale Niger-Benoué assure d'une manière unique en son genre en Afrique, une voie navigable ininterrompue d'environ 1.600 kms de Garoua à l'Océan.

Il apparaît donc bien que Garoua se trouve être un point stratégique au confluent de ces voies principales et il était tout à fait normal que l'on veuille éviter les retards occasionnés par la traversée de la Benoué. En effet, en cet endroit, la Benoué était traversée en saison sèche sur un radier et en saison des hautes eaux par un bac. Il n'était pas rare de voir le trafic extrêmement ralenti tant par la capacité limitée du bac que par ses avaries. D'autre part, malheureusement, on voyait également en période de crue, des convois surpris sur le radier et bloqués, occasionnant quelquefois même des accidents.

Le pont était donc indispensable et il fait partie d'ailleurs d'un ensemble de travaux qui réalise l'aménagement progressif d'un grand axe Nord-Sud. Il figurait au premier plan des développements prévus depuis de longue date.

Cet ouvrage a été financé entièrement par le Fonds Européen de Développement et les études préliminaires ont permis de fixer le coût de son exécution, y compris contrôle des travaux et aménagements complémentaires (éclairage) à environ 460 millions C.F.A. Le montant effectif des travaux reste inférieur à ces prévisions.

Les délais prévus pour la construction de cet ouvrage était de 22 mois; ils ont été pleinement respectés à partir de la date de commencement des travaux le 12 mars 1969.

( Voir suite page 31 )



Inauguration du pont par le Président AHIDJO, en présence de MM. J. F. DENIAU et H. B. KROHN

# MINES ET ENERGIE DANS LES E.A.M.A.

